

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du jeudi 26 novembre 1992**

**Plenaire vergadering
van donderdag 26 november 1992**

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
PROJETS D'ORDONNANCE ET DE REGLEMENT, ET BUDGETS ADMINISTRATIFS:	
— Projet d'ordonnance contenant le second feuilleton ajustant le Budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	243
— Projet d'ordonnance contenant le deuxième ajustement du Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	243
— Deuxième ajustement du Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1992	243
— Projet de règlement ajustant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	243
— Projet de règlement ajustant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	243
— Budget administratif ajusté de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1992	243
— Projet d'ordonnance contenant le Budget des Voies et Moyennes de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	243
— Projet d'ordonnance contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	243
— Budget administratif de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 1993	243

	Blz.
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE EN VAN VERORDENING, EN ADMINISTRATIEVE BEGROTINGEN:	
— Ontwerp van ordonnantie houdende het tweede aanpassingsblad van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	244
— Ontwerp van ordonnantie houdende de tweede aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	244
— Tweede aanpassing van de Administratieve Begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1992	244
— Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	244
— Ontwerp van verordening houdende aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	244
— Aangepaste Administratieve Begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1992	244
— Ontwerp van ordonnantie houdende de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	244
— Ontwerp van ordonnantie houdende de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	244
— Administratieve Begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 1993	244
	241

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale — Compte rendu intégral
 Brusselse Hoofdstedelijke Raad — Volledig verslag

	Pages —		Blz. —
— Projet de règlement contenant le Budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	243	— Ontwerp van verordening houdende de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	244
— Projet de règlement contenant le Budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	243	— Ontwerp van verordening houdende de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	244
— Budget administratif de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 1993	243	— Administratieve Begroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 1993	244
Poursuite de la discussion générale conjointe. — <i>Orateurs</i> : MM. Debry, Vandebossche, Cornelissen, Harmel, Delathouwer, Cools, de Marcken de Merken, de Looz-Corswarem, Mme Willame-Boonen, MM. Guillaume, Vandebussche, Rens, Adriaens, de Clippele	243	Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking. — <i>Sprekers</i> : de heren Debry, Vandebossche, Cornelissen, Harmel, Delathouwer, Cools, de Marcken de Merken, de Looz-Corswarem, mevrouw Willame-Boonen, de heren Guillaume, Vandebussche, Rens, Adriaens, de Clippele	244

PRESIDENCE DE M. POULLET, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER POULLET, VOORZITTER

— *La séance est ouverte à 14 h 35.*

De vergadering wordt geopend om 14 u. 35.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 novembre 1992.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 26 november 1992 geopend.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE SECOND FEUILLETON AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

DEUXIEME AJUSTEMENT DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET DE REGLEMENT AJUSTANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

BUDGET ADMINISTRATIF AJUSTE DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1992

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

BUDGET ADMINISTRATIF DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

INTERPELLATIONS JOINTES AUX BUDGETS:

— INTERPELLATION DE MME NAGY A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LES CONDITIONS DANS LESQUELLES A ETE PASSE LE CONTRAT D'ENTREPRISES RELATIF A L'EXHAUSSEMENT DU CENTRE DE COMMUNICATION NORD DESTINE A L'ADMINISTRATION REGIONALE»

— INTERPELLATION DE M. SIMONET A M. CHABERT, MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES ET A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LE DOSSIER DU FINANCEMENT DE LA SURELEVATION DU CENTRE DE COMMUNICATIONS NORD OU DEVRAIT ETRE RASSEMBLEE L'ADMINISTRATION REGIONALE»

— INTERPELLATION DE M. HASQUIN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LES LENTEURS INCROYABLES QUE CONNAIT LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU EXPRESS REGIONAL BRUXELLOIS ET LES RAISONS DE L'ECHEC DE LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE COMMUNICATIONS-INFRASTRUCTURE»

— INTERPELLATION DE M. BEGHIN A M. THYS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES COMMUNICATIONS ET DE LA RENOVATION DES SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES, CONCERNANT «LES RESULTATS ET LES CONSEQUENCES FINANCIERES POUR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DE LA CONFERENCE INTERMINISTERIELLE COMMUNICATIONS-INFRASTRUCTURE SUR LE RER»

Poursuite de la discussion générale conjointe

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE HET
TWEDE AANPASSINGSBLAD VAN DE MIDDELEN-
BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-
LIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE
TWEDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGA-
VENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTE-
DELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR
1992**

**TWEDE AANPASSING VAN DE ADMINISTRATIEVE
BEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-
LIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1992**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AAN-
PASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE
AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1992**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AAN-
PASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGRO-
TING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR
HET BEGROTINGSJAAR 1992**

**AANGEPASTE ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN
DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1992**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE MID-
DELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFD-
STEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGS-
JAAR 1993**

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET
BEGROTINGSJAAR 1993**

**ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN HET HOOFD-
STEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGS-
JAAR 1993**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE MID-
DELENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE
BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1993**

**ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE DE
ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE
AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGRO-
TINGSJAAR 1993**

**ADMINISTRATIEVE BEGROTING VAN DE AGGLOME-
RATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR
1993**

**AAN DE BEGROTINGEN TOEGEVOEGDE INTERPEL-
LATIES:**

— INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY TOT DE
HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINAN-
CIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN
EXTERNE BETREKKINGEN EN TOT DE HEER
THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WER-
KEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGE-
DANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE «DE
OMSTANDIGHEDEN WAARONDER HET ONDER-
NEMINGSCONTRACT GESLOTEN WERD MET
BETREKKING TOT DE VERHOOGING VAN HET
COMMUNICATIECENTRUM NOORD, WAAR DE
GEWESTELIJKE ADMINISTRATIE ZAL GEHUIS-
VEST WORDEN»

— INTERPELLATIE VAN DE HEER SIMONET TOT DE
HEER CHABERT, MINISTER BELAST MET FINAN-
CIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN
EXTERNE BETREKKINGEN EN TOT DE HEER
THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE WER-
KEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN AFGE-
DANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREFFENDE
«HET DOSSIER OVER DE FINANCIERING VAN DE
VERHOOGING VAN HET COMMUNICATIECEN-
TRUM NOORD WAAR DE GEWESTELIJKE ADMI-
NISTRATIE ZOU SAMENGEBRACHT WORDEN»

— INTERPELLATIE VAN DE HEER HASQUIN TOT DE
HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE
WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN
AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREF-
FENDE «DE ONGELOOFLIJKE TRAAGHEID BIJ
HET TOT STAND KOMEN VAN HET BRUSSELS
GEWESTELIJK EXPRESNET EN DE REDENEN
WAAROM DE INTERMINISTERIELE CONFEREN-
TIE VERKEER/INFRASTRUCTUUR IS MISLUKT»

— INTERPELLATIE VAN DE HEER BEGHIN TOT DE
HEER THYS, MINISTER BELAST MET OPENBARE
WERKEN, VERKEER EN DE VERNIEUWING VAN
AFGEDANKTE BEDRIJFSRUIMTEN, BETREF-
FENDE «DE RESULTATEN EN DE FINANCIËLE
GEVOLGEN VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDE-
LIJK GEWEST VAN DE INTERMINISTERIELE
CONFERENTIE VAN VERKEERSWEZEN EN INFRA-
STRUCTUUR MET BETREKKING TOT HET GEN»

Voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite de la discussion générale conjointe des projets d'ordonnance et de règlement.

Dames en Heren, aan de orde is de voortzetting van de samengevoegde algemene bespreking van de ontwerpen van ordonnantie en verordening.

La parole est à M. Debry.

M. Debry. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, je constate que je ne puis m'adresser qu'au Ministre du Budget, bien que certaines de mes remarques soient destinées à d'autres Ministres.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, je comprends parfaitement que les intervenants souhaitent que leurs propos soient entendus par les premiers concernés, à savoir les différents Ministres, mais je vous informe qu'au sein de l'Exécutif, nous avons conclu un accord selon lequel je représenterais l'ensemble de l'Exécutif, tandis que les collaborateurs de tous les Ministres seraient présents dans cette enceinte, afin de noter les propos qui leur sont destinés, de manière à ce que le moment venu, les Ministres puissent répondre aux questions posées. Vous ne parlez donc pas dans le désert. J'ajoute d'ailleurs que cette technique est utilisée également au Parlement national, tous les Ministres ne pouvant pas toujours être présents en séance.

M. le Président. — Monsieur le Ministre, je préférerais que vous disiez que vous informerez vos Collègues des propos tenus par les intervenants et non que les collaborateurs des Ministres enregistreront les interventions des conseillers. C'est bien le Ministre qui représente l'Exécutif et qui informe ses Collègues.

M. Drouart. — C'est ce qu'on fait au niveau fédéral.

M. Debry. — De plus, j'ignore s'il appartient vraiment à l'Exécutif de déterminer les règles de fonctionnement du Conseil ou les règles de représentation des Ministres.

M. le Président. — L'Exécutif détermine la façon dont il est présent aux réunions du Conseil. C'est sa responsabilité. Mais, en aucun cas, les conseillers ne s'adressent aux collaborateurs des Ministres.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Monsieur le Président, j'ai voulu dire qu'en plus de mon écoute attentive, l'Exécutif faisait appel à l'aide des collaborateurs des Ministres.

M. Debry. — Monsieur le Ministre, je m'adresse donc à vous et je commencerai mon intervention par le deuxième ajustement 1992.

En premier lieu, je voudrais attirer l'attention sur l'importance de l'ajustement qui nous est proposé. M. André a déjà abordé cet aspect hier, mais je voudrais aussi insister sur ce point, puisque l'ensemble des ajustements au Budget 1992 est de l'ordre de 4,4 milliards pour les recettes et de 4,7 milliards pour les dépenses, le plus gros morceau se situant au deuxième ajustement. Cette situation est anormale car ce deuxième ajustement, qui devrait se limiter à des modifications techniques, s'élève à 3,7 milliards pour les dépenses et à 4,3 milliards pour les recettes. Je n'ignore pas — cela a d'ailleurs été dit en commission — que l'essentiel de cet ajustement porte sur les conséquences de la transformation de la taxe PSU en taxe régionale. Vous conviendrez malgré tout qu'un ajustement d'une telle importance est anormal.

Relevons aussi l'importance anormale des crédits pour l'année antérieure: 986 millions, c'est-à-dire 26 p.c. des crédits supplémentaires. La Cour des comptes a d'ailleurs relevé cette importance anormale qui traduit un mauvais suivi budgétaire de l'Exécutif.

Autre remarque sur l'ajustement 1992: l'importance excessive du fossé entre les ordonnancements et les engagements. En effet, les engagements dépassent de près de 4 milliards les ordonnancements. Là aussi, la Cour des comptes a relevé ce fossé anormalement élevé qui risque, à terme, de mener la

Région dans une impasse. Pour reprendre les termes utilisés par la Cour des comptes, « le risque de dérapage financier est sérieux ».

J'en arrive aux grandes modifications au niveau des dépenses. Je relève surtout une modification importante puisqu'elle concerne le logement social, qui sera doté de près de 700 millions de moyens nouveaux, dont 600 millions en investissements. J'ai souvent regretté à cette tribune que le logement social soit doté de moyens insuffisants. C'est pourquoi je ne suis nullement fâché de cette modification, mais il est dommage qu'elle provienne d'un ajustement et qu'il ne s'agisse pas d'une mesure récurrente. En effet, ce n'est qu'une mesure ponctuelle qui provient non pas d'une volonté politique d'augmenter les moyens du logement social, mais bien d'une non-politique dans d'autres secteurs. Il s'agit d'un transfert dans l'enveloppe réservée aux Ministres FDF. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne, et le Ministre a confirmé en commission qu'il existe bien un système d'enveloppes au sein de l'Exécutif. Comme l'ex-Ministre Désir a été fort peu actif en matière d'eau et d'environnement, ce qui a d'ailleurs été clairement montré par la préfiguration des comptes de l'année 1991 — 2 p.c. seulement des crédits avaient été utilisés pour l'eau, tandis que pour l'environnement ce taux, anormalement bas également, se situait entre 40 et 50 p.c., et cette non-politique en 1991 perdure en 1992; des moyens restent non utilisés qui, maintenant, pour le plus grand bien du logement, seront affectés à ce secteur. Répétons-le: il s'agit d'un accident et non d'un choix politique, ce que nous aurions préféré.

En outre, nous ne sommes pas persuadés que le Ministre Gosuin parviendra à ordonnancer cet important supplément de moyens dont il dispose pour le logement social, vu la brièveté des délais dont il dispose d'ici la fin de l'année et compte tenu de la longueur des procédures administratives.

J'en arrive au Budget 1993. Commençons par examiner le Budget des Voies et Moyens, autrement dit des recettes. Il convient d'attirer l'attention sur l'évolution, globalement très inquiétante, de la démographie. Bruxelles perd des habitants et, en même temps, Bruxelles s'appauvrit.

En relisant la déclaration de l'Exécutif de 1989, je constate que vous aviez annoncé une stratégie pour atteindre votre objectif prioritaire: le maintien de la population, voire son accroissement. Force est de constater que cette stratégie est un échec.

Pour ce qui concerne la part attribuée à l'impôt des personnes physiques, si l'on en soustrait les annuités qui nous sont versées chaque année par l'Etat pour couvrir le déficit naturel, on constate une stagnation de la part IPP en chiffres absolus, donc une diminution en francs constants. Il faut être conscient que, même si les chiffres absolus de la part IPP croissent, ils diminuent de fait.

Dans ces conditions, comment parvenez-vous à boucler votre budget? Vous êtes sauvés par des recettes sur lesquelles la Région n'a aucune prise, c'est-à-dire les impôts régionaux et principalement les droits d'enregistrement et les droits de succession. J'affirme que la Région n'a aucune prise sur ces recettes puisqu'elles résultent de l'activité du secteur économique et du secteur immobilier. C'est évident pour les droits d'enregistrement comme pour les droits de succession, et, pour ce dernier cas, vous avez précisé en commission que la plus grosse part des droits de succession provenait de transmission de biens immobiliers. Cette augmentation des recettes d'impôts régionaux sauve la situation depuis trois ans.

J'ai additionné ces deux recettes depuis 1989, au niveau budgétaire: en 1989, il s'agissait de 6,2 milliards; en 1990, 7,3 milliards; en 1991, 8 milliards; en 1992, 8,2 milliards et pour

1993, vous prévoyez 9,5 milliards. Ces augmentations, disais-je, compensent la diminution relative de la part IPP.

Mais qu'en sera-t-il demain? Que se passera-t-il lorsque ces recettes diminueront, car nous savons qu'elles vont diminuer, vu le tassement du marché immobilier qui se manifeste déjà aujourd'hui au niveau des droits d'enregistrement, et qui se manifesterà très bientôt au niveau des droits de succession. Votre budget, Monsieur Chabert, sera en déséquilibre et vous devrez sérieusement revoir votre Budget de dépenses.

En deuxième lieu, je voudrais évoquer la prise en charge par Bruxelles de dépenses au profit des autres Régions du pays, sans contrepartie. Je citerai simplement à titre d'exemple la STIB, les coûts sociaux et environnementaux inhérents aux trajets des navetteurs, les coûts sociaux liés aux 8 millions de mètres carrés de bureaux, sans oublier leur répercussion sur le prix du logement. Le Ministre-Président a chiffré les besoins à cette tribune à 7 milliards, et je voudrais savoir ce que M. Picqué, ou l'Exécutif, a fait pour obtenir du pouvoir national une contrepartie pour ces charges qui ne dépendent pas uniquement de la Région. Qu'a fait M. Picqué au moment du dialogue de Communauté à Communauté pour défendre les intérêts de notre Région? Nous pensons qu'il n'a rien fait et nous le regrettons.

En troisième lieu, je voudrais aborder une série de litiges et de points qui restent lettre morte, malgré de nombreux rappels. Quels sont ces litiges? La mainmorte, la STIB et l'impôt des non-résidents.

Nous sommes tous d'accord pour considérer que la mainmorte est insuffisante et, en tout cas, que la partie non attribuée de 300 millions ne reflète pas du tout la réelle mainmorte sur les biens immobiliers utilisés par les pouvoirs publics dans la Région bruxelloise.

L'estimation la plus probable oscillerait entre 800 millions et 1 milliard. Cela fait plusieurs années que ce montant de 300 millions n'a pas été réévalué, malgré vos promesses, depuis 1989. De plus, depuis trois ans, ce montant n'a pas été versé par le pouvoir national. Je m'étonne, car il me paraît incroyable, Monsieur le Ministre, qu'il ait fallu trois ans pour que nous apprenions le non-paiement de ces 300 millions. Il est bien temps que vous fassiez maintenant semblant de réagir en soumettant ce point au comité de concertation Gouvernement-Exécutifs régionaux!

Pour ce qui est de la STIB, un litige, évalué à 800 millions, existe depuis de nombreuses années, concernant des travaux relatifs au bouclage de la petite ceinture. Ces travaux ont été effectués compte tenu de la promesse du Gouvernement national — à l'époque la question dépendait du Ministre libéral, M. De Croo — de prendre en charge ces travaux, à charge de la STIB de les préfinancer. Depuis toutes ces années, la STIB supporte sur fonds propres — cela figure dans une réponse du Ministre Thys à l'une de nos questions posées en commission — les charges afférentes à cet emprunt. Qu'attendez-vous, Monsieur le Ministre du Budget et des Finances, pour réclamer au pouvoir national le remboursement des sommes avancées?

J'en arrive à l'impôt des non-résidents qui fait également l'objet de discussions depuis trois ans. Je serai assez bref sur cette question, puisqu'elle a fait l'objet d'une discussion fort poussée à l'occasion du Budget 1992, il y a un an. Mais là également, vous aviez promis de négocier avec le Ministre national des Finances. Qu'en est-il aujourd'hui?

Je dois constater que, sur ces trois points, l'Exécutif fait preuve d'un immobilisme inquiétant.

Avant de commencer l'analyse du Budget des Dépenses 1993, voudrais émettre un préalable portant sur les accords de la Saint-Michel ou plus exactement de la Saint-Quentin.

Bien sûr, ces accords de la Saint-Quentin ne sont pas inclus dans le budget. D'abord une remarque: les accords ne sont, à ce jour, que des accords politiques, ils ne sont pas encore votés par le Parlement et, en conséquence, nous estimons logique qu'ils ne soient pas repris dans le budget. Nous avons pu constater que la Région bruxelloise n'est pas la seule à n'avoir pas incorporé les conséquences de ces accords dans son budget; la Région wallonne est dans la même situation. Par contre, la Communauté française a tenu compte dans son budget du montant de 10,5 milliards. Il s'agit là de sa responsabilité, et cela n'entraîne pas de conséquence pour le budget déposé en Région bruxelloise.

Ecolo a soutenu les accords de la Saint-Quentin qui prévoient les droits de tirage. Nous demanderons que la totalité de ces droits de tirage soit utilisée pour assurer le financement des compétences communautaires.

Comment seront financés ces droits de tirage? Il est clair que c'est la responsabilité de l'Exécutif et de sa majorité de faire les choix budgétaires, et nous jugerons sur pièces. Nous tenons cependant à réaffirmer qu'en Région bruxelloise, certaines matières sont aujourd'hui insuffisamment financées, notamment le logement, l'environnement, l'eau et le patrimoine, ces exemples n'étaient pas les seuls. Il ne peut être question de faire des économies dans ces secteurs actuellement sous-financés.

N'oublions pas non plus que, grâce aux écotaxes, des recettes nouvelles permettront à la Région de financer de nouvelles politiques d'environnement pour réduire une dette qui ne cesse de croître — différente de celle dont M. André a parlé hier — la dette écologique qui, elle aussi, grève sérieusement notre Région, et dont peu se soucient pour l'instant.

M. André. — On ne peut pas parler de tout, mais vous avez raison, Monsieur Debry.

M. Debry. — Merci!

J'en arrive aux dépenses et je voudrais commencer par la remarque que j'ai faite à propos de l'ajustement 1992, à savoir l'inquiétante augmentation du ratio engagements/ordonnancements. Au budget 1993, l'écart entre les engagements et les ordonnancements augmente de 2 milliards, sans oublier tous les engagements, l'en-cours des années précédentes pour lesquels on ne trouve pas de renseignements très précis dans les documents budgétaires. Cela nous inquiète car cela risque de créer, à court terme, un dérapage budgétaire.

J'en arrive aux dépenses proprement dites. Ce budget présente trois caractéristiques principales: il est morne, il n'est pas assez social et il n'est pas assez transversal, pas suffisamment cohérent.

Pourquoi ce budget est-il morne? Quand on analyse les postes budgétaires et les grands équilibres entre les différentes divisions, on remarque une grande constante, alors que les besoins changent, et c'est bien là le problème. Il y a une linéarité des politiques, malgré le changement des besoins. L'une des causes de cette linéarité, il faut bien le regretter, est le système d'enveloppes. D'ailleurs, Monsieur le Ministre, vous avez reconnu en commission que ce système d'enveloppes par parti politique, ou par Ministre, est un système absurde et contraire à la dynamique annoncée par vous en 1989.

Ce budget n'est pas suffisamment social. Nous estimons qu'il n'a aucune vision sociale, et je citerai deux exemples: la

politique du logement et les subsides destinés à l'intégration et à la cohabitation.

Pour ce qui est du logement, vous, nous, et d'autres groupes de la majorité, avons annoncé qu'il s'agirait là de la priorité des priorités, qu'il faudrait y mettre le paquet. Or, la réalité budgétaire est fort différente. Bien entendu, on fait plus aujourd'hui que dans les années 80, mais l'argument est un peu facile quand on sait qu'à l'époque les investissements en logement social étaient nuls certaines années. Il n'est pas difficile de faire mieux que zéro! Je voudrais aussi vous rappeler que, pendant les années 70, les investissements en logement social atteignaient plus de 2 milliards par an, ce qui correspondrait aujourd'hui à environ 3 milliards. C'est d'ailleurs cette somme que nous avons réclamée pour la politique du logement social. Aussi, lorsque M. Gosuin souligne ses efforts d'investissements d'un milliard par an, nous avons envie de sourire et nous vous incitons à vous tourner vers le passé pour mieux réaliser que tout est relatif et que les années 80 ne sont pas une référence valable.

Depuis 1989, depuis votre arrivée à l'Exécutif, la situation du marché locatif s'est gravement détériorée, et ce pour de plus en plus de Bruxellois. La loi Wathelet a eu des effets très néfastes. N'oublions pas que cette loi fut votée par le PS, le PSC, le CVP et le SP. Aujourd'hui, que voyons-nous, qu'entendons-nous? J'ai lu vos déclarations, Monsieur le Ministre, dans un journal néerlandophone selon lesquelles la loi Wathelet est mauvaise pour Bruxelles. J'entends également des membres du PS affirmer la même chose. J'ai même entendu un membre du PSC le dire. Il semble qu'aujourd'hui on se réveille, et je suis heureux de toutes ces déclarations. Malheureusement, je ne vois rien bouger au niveau national. S'agit-il d'un double langage ou d'une trop grande faiblesse des membres bruxellois au sein de chacun des partis? Je l'ignore, mais je suis curieux de voir les répercussions de ces déclarations courageuses, et j'attends avec impatience l'attitude de ces parlementaires à l'égard des amendements déposés à cette loi par le groupe Ecolo au Sénat.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — De quelle loi s'agit-il? Il y a beaucoup de lois...

M. Debry. — Je parle de la loi sur les baux à loyer. J'ai d'ailleurs gardé la coupure de presse dont je parlais, je la conserve encadrée dans mon bureau! (*Rires.*) Cela remonte, me semble-t-il, au mois d'août.

M. Vandebosche. — Le Ministre a-t-il dit que c'était une mauvaise loi?

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Si c'est dans le journal, c'est vrai! (*Sourires.*)

M. Debry. — Ce n'est certainement pas une erreur de traduction puisqu'il s'agit d'un journal flamand.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais savoir ce qu'a fait l'Exécutif, depuis trois ans face à cette évolution préoccupante. Il n'a rien fait. Depuis 1989, les budgets relatifs au logement sont identiques, tout comme les politiques de logement.

Le Ministre Gosuin a dit que tout n'est pas budgétaire. Mais qu'a-t-il fait qui n'était pas budgétaire pour améliorer la situation?

Je me suis joint dernièrement à une interpellation de M. Béghin et je voudrais aujourd'hui encore rappeler que

depuis 1989, 3 milliards de plus ont été inscrits au budget 1993 en recettes provenant du boom immobilier. Il s'agit des droits d'enregistrement et des droits de succession. Si on cumule ce surplus de recettes provenant des revenus immobiliers, on obtient un total de 8 milliards qui ont été dispersés dans toute une série de politiques, mais pas un franc n'a servi à résoudre les problèmes de logement résultant de ce boom immobilier. L'augmentation en 1993 du budget logement est nulle et, en fait, il y a même relativement une diminution, ce que nous trouvons déplorable.

Deuxième exemple, les subsides pour l'intégration et la cohabitation des collectivités locales. Ici aussi, nous observons une diminution en 1993. Je tiens à rappeler les chiffres: 150 millions en 1991, 166 millions en 1992 et 150 millions en 1993. Pourquoi cette diminution des crédits alors que les besoins sont loin de décroître? C'est d'autant moins acceptable que l'on voit apparaître de nouveaux crédits destinés notamment à la sécurité, via les subsides pour les polices communales, qui devraient en fait être pris en charge par l'Etat. D'ailleurs, mon collègue André Drouart reviendra en détail sur la question.

J'en arrive ainsi à la troisième caractéristique de ce budget, à savoir son manque de transversalité, son manque de cohérence. Cette idée avait été lancée à l'époque où notre Conseil se réunissait encore dans les locaux du Sénat, par le Ministre-Président, au nom de l'Exécutif. Que constatons-nous aujourd'hui? Qu'il s'agissait sans doute d'un gadget médiatique destiné à faire croire à un changement des modes de gestion au sein de l'Exécutif, au sein de la Région. Malheureusement, les exemples mettant précisément en évidence le manque de transversalité et de cohérence au sein de l'Exécutif ne manquent pas. Cela ne serait pas gênant si cela ne traduisait une mauvaise utilisation du budget. Mais il y a ainsi de l'argent utilisé en pure perte en raison de l'opposition entre diverses politiques.

Je voudrais citer quelques exemples démontrant qu'il reste beaucoup à faire à ce niveau-là au sein de l'Exécutif. Le premier exemple est celui des déplacements et de l'urbanisme. Vous connaissez le problème de la vitesse commerciale, avec l'exemple pertinent du tram 91. Je n'ignore pas que la question du tram 91 et, globalement, le problème de la vitesse commerciale des transports en commun, sont en grande partie liés aux politiques communales. Mais précisément, en ce qui concerne le tram 91, le problème est situé à Saint-Gilles. On sait que le Ministre-Président est également le bourgmestre de cette commune, ce qui montre bien qu'il y a, au sein de l'Exécutif, un problème de cohérence.

Deuxième exemple: urbanisme et patrimoine. Lorsqu'on connaît le nombre de permis de bâtir délivrés ces dernières années, autorisant la démolition d'immeubles remarquables, on peut, là aussi, dénoncer un manque flagrant de cohérence entre la politique urbanistique donnant les permis de bâtir et la politique du patrimoine. Je choisirai comme test futur, à très court terme, le cas d'un nouveau PPA — pour l'instant à l'étude ou en enquête publique: le PPA portant sur le château Charles-Albert. En pleine zone classée, le PPA permet la construction de bureaux en zone-logement.

N'oublions pas la problématique de la politique de l'emploi et de la politique économique, deux secteurs qui sont pourtant appelés à s'appuyer l'un sur l'autre. Là aussi je dénonce un manque flagrant de coordination.

Premier exemple précis: les primes à l'embauche qui, il faut bien l'admettre, sont aujourd'hui un échec. En effet, seulement 30 personnes en ont bénéficié. L'opération a été mal étudiée, surtout parce que, du côté du Ministre de l'Economie,

aucune politique ne semble avoir été mise en place pour assurer à ce système un quelconque succès.

Deuxième exemple: le partenariat en matière d'insertion socio-professionnelle. Aucune formule ne semble avoir été étudiée pour établir des liens avec la politique économique.

Troisième exemple: la mise en place de structures très *high tech*: technopole, design center, etc. Mais que fait le Ministre de l'Economie pour les travailleurs du secteur secondaire, nombreux en Région bruxelloise et très largement présents parmi les chômeurs? Je voudrais dire combien j'ai été scandalisé en entendant le Ministre de l'Economie, M. Grijp, s'exprimer à la radio à propos de la fermeture de Carcoke. Il a regretté du bout des lèvres la perte de 300 emplois pour la Région bruxelloise en ajoutant toutefois qu'il pourrait installer sur le site des entreprises éventuellement liées au canal, à moins d'en faire un site de haute technologie. Je suis sidéré d'entendre cela. C'est une totale non-prise en compte de la politique de l'emploi et de la structure du chômage en Région bruxelloise. De plus, lorsque j'entends M. Thys déclarer en commission que ce site sera à tout prix utilisé pour des entreprises liées à la mobilité et au canal, je me pose beaucoup de questions sur la cohérence entre la politique de l'emploi et celle de l'économie.

M. Vandebossche. — Et aussi la politique de l'écologie! Que faites-vous de la santé des citoyens de Neder-over-Heembeek?

M. Debry. — Autre exemple, l'emploi et la recherche scientifique. Ici également il faut constater la non-prise en compte dans les programmes de recherche des incidences sur l'emploi.

Autre exemple: l'environnement, l'énergie et les déplacements. Sur les 360 nouveaux bus, 20 seulement utilisent des carburants propres. Voilà encore une occasion ratée pour la politique énergétique de lutter contre la pollution! Par contre, on est parfaitement capable d'installer des stations de mesures de pollution. On préfère donc mesurer les effets plutôt que d'en combattre la cause.

Encore un autre exemple: l'environnement, l'emploi et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Quels critères environnementaux et d'utilisation rationnelle de l'énergie sont intégrés dans les octrois d'aides à l'expansion économique? Bien que cela ait été annoncé, les critères à l'expansion économique ne tiennent pas suffisamment compte des critères environnementaux et de la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie. A nouveau, il s'agit d'un manque de cohérence de l'Exécutif.

Pour ce qui est de l'urbanisme et des déplacements, nous attendons depuis trois ans la révision de la circulaire De Saeger sur les parkings. Cela fait plus d'un an qu'on nous dit qu'elle est imminente. Je voudrais savoir combien de milliers de places de stationnement et de parking ont été autorisées ou construites depuis 1989, et quelles en sont les conséquences sur la mobilité et sur la qualité de la vie en ville. Encore une fois, manque de cohérence.

J'en termine par un dernier exemple relatif à l'environnement et à la politique fiscale. Et là, cela vous concerne, Monsieur Chabert. On a suffisamment insisté sur l'absence de cohérence entre la taxe PSU, la taxe régionale et la politique des déchets: on récolte des moyens pour financer le traitement des déchets alors que l'on se refuse à essayer de les réduire. Ma conclusion est un constat d'échec. Vous ne parvenez pas à coordonner vos actions. Chaque Ministre gère ses dossiers sans être capable d'assurer la cohérence d'une action globale pourtant promise, souhaitée et souhaitable.

Je passe à présent rapidement en revue quelques divisions et, notamment, les divisions 12, 15, 16 et 22. Tout d'abord, au sujet de la division 12, celle qui concerne les équipements et les déplacements, je formulerai quatre remarques.

Pour ce qui est de la première portant sur le CCN, je m'en réfère à l'interpellation que vous adressera Mme Nagy.

La deuxième, sans doute la plus importante, concerne Erasme. Nous sommes très surpris du refus obstiné du Ministre et de l'Exécutif de réaliser une étude coût/bénéfice. Je relève à ce sujet un lamentable double langage de la part de certains groupes de la majorité ...

M. De Coster. — Comment?

M. Debry. — ... qui, d'une part, prônent une austérité, une diminution maximum des dépenses pour améliorer le solde net à financer, qui prônent l'annulation de crédits non nécessaires et qui, d'autre part, se battent avec une folle obstination pour investir 5 milliards environ dans une opération dont l'intérêt pour la Région n'est nullement prouvé. En effet, aujourd'hui, les chiffres apparaissent, ainsi le chiffre de 246 millions qui porte sur une dotation supplémentaire pour la STIB pour l'entretien et l'exploitation des six nouvelles stations de l'axe nord-sud pendant six mois. Vu que la prolongation vers Erasme comportera trois stations, on peut supposer que pour douze mois, le chiffre sera comparable et qu'interviendra donc, de manière récurrente et non pas en une fois, une augmentation des besoins de la STIB, en dotations d'exploitation, de l'ordre de 250 millions par an.

Le deuxième point, qui a toujours été nié, par le groupe PS notamment, concerne la nécessité d'acquérir de nouvelles rames de métro. Je me réfère à une récente réunion du comité de gestion de la STIB, lequel disait: «Le prolongement vers Erasme nécessite du matériel supplémentaire, compte tenu de l'augmentation de la fréquentation et du service.» Et il insistait sur les problèmes d'entreposage du matériel que cela allait poser. Là aussi apparaissent de nouvelles dépenses: au-delà des investissements en lignes et en stations, des investissements en matériel se confirment. J'attire votre attention sur ce point car il n'est peut-être pas trop tard — nous n'en sommes qu'au stade de l'étude — mais nous insistons, car nous pensons que c'est très grave pour l'avenir de tout le réseau de transports en commun; cela risque de paralyser les investissements en infrastructures, et ce pendant plusieurs années. Aussi, dormeurs, réveillez-vous!

M. De Coster. — On ne peut quand même pas dire que nous dormons sur ce dossier!

M. Debry. — J'en viens aux travaux routiers importants qui vont être réalisés au quartier Léopold, Espace Bruxelles-Europe. Nous voulons attirer l'attention sur le fait que ces travaux sont rendus nécessaires par l'implantation des institutions européennes, installations dont les profits vont surtout à quelques groupes d'investisseurs privés. Nous trouvons donc anormal que les conséquences de ces investissements, qui profitent au privé, soient prises en charge par les pouvoirs publics.

Nous en revenons au vieux débat de la privatisation des profits et de la socialisation des pertes.

De plus, dernier point concernant cette division, nous devons constater, une fois de plus, l'absence de budget spécifique pour la circulation lente, les piétons ou les cyclistes. Nous connaissons la stratégie de M. Thys qui, depuis trois ans, déclare qu'il incorpore les investissements pour ces modes de déplacement dans les investissements généraux qu'il effectue par ailleurs.

Il n'empêche — nous insistons sur ce point — qu'il n'y a pas de budget pour l'entretien des pistes cyclables existantes, pourtant dans un état piteux, les usagers ne l'ignorent pas! Des investissements spécifiques devraient être prévus pour l'aménagement de nouvelles pistes cyclables sur certaines voies rapides.

J'en arrive à la division 15, celle qui concerne le logement. Je passe rapidement sur la bonne surprise de l'ajustement de 1992 — 600 millions d'investissements supplémentaires. Il est simplement dommage que la mesure ne soit pas récurrente. Par ailleurs, nous ne sommes pas convaincus de la possibilité d'engager de telles sommes d'ici à la fin de l'année. En outre, 100 millions sont prévus pour le programme d'assainissement financier des sociétés. Se pose là un autre problème: celui des critères de répartition. Les critères présentés récemment à la SRLB nous semblent peu judicieux et nous demandons un délai pour débattre sereinement leur validité.

En ce qui concerne le budget de 1993, j'émettrai trois remarques. La première, d'ordre général, est que nous sommes confrontés à un encéphalogramme plat. Les budgets du logement ne bougent pas, ils sont d'une relative constance. On persiste et signe comme si rien n'avait changé. L'Exécutif et le Ministre du Logement ont-ils seulement lu l'étude réalisée par la FTU et qu'ils ont commanditée? S'ils l'ont lue et saisi l'importance des chiffres qui y sont mentionnés, je ne comprends pas leur absence de réaction face à la situation dramatique que connaissent les locataires et habitants de cette ville. Il est temps de réagir. A cette fin, nous comptons déposer un amendement visant à démarrer la formule d'agrégation de baux privés. J'ai exposé, voici une quinzaine de jours, ce système à cette tribune. Je n'y reviendrai donc pas.

Pour le financement de ce système, nous proposons 200 millions que nous soutirons du budget de la SDRB. Je défendrai cet amendement lundi et apporterai quelques détails supplémentaires.

Enfin, il nous fait parler des ADILS car depuis des années se dégage un consensus — du moins au niveau des discours — pour changer ces ADILS. J'ai lu avec un plaisir non dissimulé que le Secrétaire d'Etat avait découvert l'existence des ADILS.

C'est évidemment un plus! En commission, j'ai noté aussi avec beaucoup d'intérêt les déclarations du Secrétaire d'Etat selon lesquelles il comptait bien raccourcir les procédures, augmenter le montant des allocations, augmenter les crédits budgétaires, lancer une campagne d'information, abandonner la philosophie très «hygiéniste» des ADILS, créées en 1966, et supprimer la clause consistant à quitter un logement insalubre pour pouvoir obtenir ces ADILS. J'attends avec beaucoup d'intérêt et d'impatience cette réforme mais je reste quelque peu sceptique. Malgré cette annonce, le budget est au *status quo*.

J'en arrive à la division 16 qui concerne l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Mes remarques porteront d'abord sur la Régie foncière, ensuite sur la rénovation urbaine communale, enfin sur la rénovation urbaine SDRB.

En ce qui concerne la Régie foncière d'abord, nous pensons qu'il est urgent de mettre en place une politique foncière à Bruxelles. Nous l'avons déjà dit à cette tribune. Mais cette mise en place suppose une volonté politique dans le chef de certains groupes de ce Conseil et de la majorité en particulier. Elle suppose également des outils juridiques. Je pense au droit d'expropriation, mais plus encore, au droit de préemption à propos duquel nous avons déposé une proposition d'ordonnance dont nous aurons l'occasion de parler ultérieurement.

Cette politique foncière suppose aussi des opérateurs. J'en arrive ainsi à la Régie foncière dont la Région ne dispose pas actuellement. Or, nous constatons que cette année encore, 100 millions seulement sont affectés à la Région pour des achats fonciers. C'est suffisant pour démarrer; c'est insuffisant pour mener une réelle politique. Il est donc urgent de créer une Régie foncière et, surtout, de la rendre opérationnelle. Ceux qui auront suivi la procédure d'adoption du budget auront eu la piètre image d'une majorité divisée: les deux fois 20 millions affectés à la Régie sont notés en erratum. Je rappelle que des incidents se sont produits l'année dernière, en Commission, à propos de cette régie, et aujourd'hui encore, la majorité fait preuve de division sur un sujet pourtant important.

J'évoquerai à présent, toujours dans le cadre de la division 16, la rénovation urbaine communale. Nous faisons le constat — et nous ne sommes pas les seuls — de l'inertie quasi totale des communes puisque, de 1978 à 1988, 1,7 milliard seulement a été dépensé sur les 5,2 milliards engagés, c'est-à-dire, moins d'un tiers des crédits disponibles. A l'examen des chiffres de 1991 dans la préfiguration de la Cour des comptes, 50 p.c. seulement des moyens disponibles ont été utilisés.

Outre leur inertie, les politiques communales en matière de rénovation urbaine sont néfastes, car pour parler clair, elles ne visent qu'une chose: la mutation sociologique, tout en ne respectant pas la législation en vigueur. Je pense à l'obligation de louer les biens rénovés pour deux tiers dans les conditions du logement social.

A l'examen du budget, nous avons appris l'intention de l'Exécutif de supprimer des opérations de rénovation d'îlots de maintenir les rénovations d'immeubles isolés et d'instaurer un projet dit de revitalisation de quartiers anciens.

Je dois malheureusement constater que, dans le cadre de cette réforme de politique de rénovation urbaine communale, une erreur fondamentale apparaît: le maintien, la confirmation de l'acteur communal qui s'est révélé inefficace et antisocial.

Par ailleurs, le budget prévoit une augmentation importante des crédits d'ordonnancement et, surtout, des engagements, lesquels se montent à 3 milliards, soit 1 milliard de plus que les ordonnancements. C'est là, comme je le disais tout à l'heure, une des causes du fossé qui se creuse entre engagements et ordonnancements.

Quant à la rénovation urbaine par la SDRB, elle est désastreuse et contradictoire. D'une part, la SDRB chasse des habitants pour permettre à des entreprises de s'élargir — l'exemple de la rue Delaunoy est assez parlant — et, d'autre part, elle chasse, chaussée de Jette, une entreprise qui emploie 50 personnes peu qualifiées pour y faire du logement. Cette rénovation se révèle par ailleurs extrêmement coûteuse et relève d'une politique particulièrement antisociale. Il est scandaleux d'entendre la SDRB parler de logements moyens, alors qu'ils sont destinés à des personnes ayant des revenus compris entre 1 million et 1,5 million, c'est-à-dire des personnes se situant à 90/95 p.c. sur l'échelle des revenus, parmi les plus nanties.

Il faut limiter la casse et supprimer la compétence de la SDRB en matière de rénovation urbaine.

J'en termine par la division 22 qui concerne la coordination de la politique de l'Exécutif, les relations extérieures et les initiatives communes. Nous assistons une fois de plus à un abus de langage car cette division est tout, sauf de la coordination et des initiatives communes. Il s'agit plutôt de «joujoux» accor-

dés aux Ministres Chabert et Picqué, chacun pour faire sa publicité en ignorant ce que l'autre fait. Comme initiatives communes, il y a mieux. Il faudrait plutôt parler de «fourretout».

On y trouve essentiellement des dépenses permettant aux Ministres d'assurer leurs propres relations publiques avant celles de la Région. C'est d'autant plus inacceptable que ce budget a plus que doublé depuis 1991.

Plus fondamentalement encore, la Région doit-elle dépenser autant pour soigner son image de marque? Nous ne sommes pas une Région méconnue du centre de la France ou une ville comme Charleroi qui peuvent, elles, avoir besoin de soigner leur image. Bruxelles est une ville attractive, parfois même trop ...

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Quel aveu!

M. Debry. — Vous devriez avoir cette volonté de donner une image attrayante de la ville en améliorant ...

Je citais le président de Toyota lors des négociations que vous avez eues, lequel a déclaré concernant le prix du terrain :

«Je serais disposé à payer beaucoup plus pour être près du centre de décision qu'est Bruxelles.» Vous avez considéré ces propos comme une grande victoire. Cette citation du président de Toyota est, en soi, un signe que Bruxelles, par la présence du centre de décision politique en son sein, était attrayante pour les entreprises et lobbies importants.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous savez que nous devons donner de l'emploi à 500 travailleurs.

M. Debry. — Je disais simplement que recourir, comme vous le faites parfois, à une certaine image de marque pour attirer les investisseurs, est selon nous inutile. Vous devriez plutôt, disais-je, avoir cette volonté de donner une image attrayante à la ville en améliorant les espaces publics, en protégeant l'environnement, en respectant et en valorisant le patrimoine architectural de la ville. Ce serait là une approche transversale et cohérente du problème, mais en êtes-vous capable? Je vous laisse le soin d'y répondre. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord.

De heer Vandenbossche. — Mijnheer de Voorzitter, Mijnheer de Minister, Collega's, Dames en Heren, allereerst betreur ik het ten eerste dat de andere leden van de Executieve, de Minister-Voorzitter inbegrepen, de discussie over de begroting 1993 waarin de toekomst van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest wordt uitgetekend, niet belangrijk genoeg achten om aanwezig te zijn. (*Applaus bij de PRL.*)

De bespreking van de begroting blijft een van de hoogtepunten in de werking van de hoofdstedelijke instellingen. Het hoeft geen betoog dat, aangezien in de begroting het beleid van de Executieve voor het komende werkingsjaar wordt vastgelegd, het debat ter zake de evaluatie van zowel de algemene als de concrete door de Executieve gevoerde politiek op de verschillende terreinen mogelijk maakt.

Inderdaad, ook nu omvat de begroting belangrijke krachtlijnen die van doorslaggevend belang zijn voor het dagelijks leven van de Nederlandstalige en Franstalige Brusselaar, van de Europeaan, migrant of van degene die hier iedere dag zijn

beroep komt uitoefenen en van de hier in Brussel gevestigde bedrijven en Europese en internationale instellingen. Aangezien de belangen van deze smeltkroes moeten worden verzoend met het hoofdstedelijke en internationaal karakter van de stad, is de opmaak van de begroting een bijzondere uitdaging voor de Executieve.

Als Voorzitter van de CVP-fractie zal ik allereerst het algemeen politiek kader van de begroting evalueren. Sinds 1989 vormt de communautaire pacificatie het basisprincipe waarrond het beleid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest werd uitgebouwd. Vlamingen en Franstaligen hebben elkaar gevonden om samen te werken aan de uitstraling van Brussel als internationale stad, als hoofdstad van Europa, als hoofdstad van België en als stad van alle Brussellars. Dat was niet vanzelfsprekend: de communautaire pacificatie kwam in het verleden herhaaldelijk onder druk door moeilijkheden tussen de Gemeenschappen die deze stad samen besturen, wat eigenlijk niet abnormaal is. Immers, belangenbehartiging betekent ook belangenconflicten.

De jongste maanden is echter een en ander op het Brussels politieke toneel fundamenteel gewijzigd. De taken die aan Brussel worden toevertrouwd, worden bepaald door de relatie met de andere Gewesten. Brussel is een stadsgewest — ik blijf het herhalen — en kan niet alleen overleven. In de verhouding van Brussel met de Gemeenschappen en de Gewesten, die zijn groei en toekomst mede beïnvloeden, is een wijziging ingetreden.

Iedereen heeft de evolutie in de Franse Gemeenschap, die voor onze regio onzes inziens zorgwekkende gevolgen kan hebben, kunnen vaststellen. Ik heb er bij de evaluatie van het Sint-Michielsakkoord reeds op gewezen dat de overdracht van bevoegdheden en middelen die betrekking hebben op de Gemeenschapsaangelegenheden van de Franstalige Brussellars door de Franse Gemeenschap aan de *Commission communautaire française*, te maken heeft met de uitdrukkelijke wil van het Waalse volk een eigen weg te bewandelen. Het Waalse landsgedeelte zal voor zijn toekomst zeker geen rekening meer houden met het bestaan van het Brussels Gewest. De Brussels Vlamingen moesten dan de zenuwachtigheid van de Franstalige Brussellars ervaren en moesten van sommigen horen dat het de fout was van de Vlamingen en van anderen dat Brussel wel alleen kan overleven. Nog andere deden alsof er niets was gebeurd.

Niettegenstaande het debat ter zake in de Franse Gemeenschap van groot belang is, onderstreef ik dat aan de voorwaarden die in 1989 uiteindelijk hebben geleid tot de communautaire pacificatie, niet kan worden geraakt. Bij de oprichting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest werd de hoofdstedelijke en internationale dimensie van onze stad in de schijnwerpers geplaatst. Over dit toekomstmodel, en geen ander, hebben de Vlamingen en Franstaligen een akkoord gesloten. Mijn fractie wenst op geen enkele wijze af te wijken van de basisopties en elke andere stelling betekent het op de helling plaatsen van het regeerakkoord. Ik ben er echter van overtuigd dat niemand van de meerderheid daarop aanstuurt.

In naam van mijn fractie onderstreef ik dat geen enkele Vlaming twijfelt aan het recht van de Brussels Raad om het beleid in Brussel uit te tekenen. Wij moeten ons echter geen zorgen maken over wie nu het recht heeft de toekomst van onze stad te bepalen; het gaat niet om de formele regelgeving — de heer Picqué meent van wel —, maar om de inhoud ervan. Neen, wij moeten wel bekommerd zijn om de toekomst van Brussel.

Moet ik er nog aan herinneren dat de wettelijke voorwaarden reeds werden vastgelegd in de wetten van 1989? Wanneer

met deze wetten het vertrouwen in handen van de Brusselse bevolking werd gelegd om zelf te beslissen over de stad, betekent dit geenszins dat de weg wordt vrijgemaakt om een conflictmodel tussen Brussel en de Gemeenschappen en de Gewesten in te bouwen. De communautaire pacificatie impliceert consensus over het hoofdstedelijke en internationale karakter van de stad met de Vlaamse Gemeenschap en het Waalse volk.

Dat niemand uitroept dat Brussel het alleen kan rooien. Immers, dat zou op zeer korte termijn leiden tot de afbouw van de essentiële functies van de stad, onder meer van de communicatie, het wetenschappelijk onderzoek en de aanwezigheid van internationale bedrijven en instellingen. Hierbij heeft niemand baat.

Om al deze redenen vraag ik alle leden van de Executieve met aandrang hun aandacht meer te concentreren op het te voeren beleid en minder op de individuele profilering in het Brusselse politieke landschap. Enkel op die wijze kunnen wij de toekomst van de inwoners van Brussel verzekeren.

De Ministers en Staatssecretarissen hebben elk hun verlanlijstje opgemaakt van ordonnanties en verordeningen die zij door het Brusselse Parlement behandeld wensen te zien. Ik pleit ervoor dat het Parlement zich vooral zou buigen over een grotere responsabilisering van de burger. De inmenging van de overheid in het dagelijkse leven van de bevolking door ingewikkelde en dikwijls ontoegankelijke regelgeving, creëert niet alleen een afstand tussen het bestuur en de burger, doch inspireert deze laatste tot een negatieve houding tegenover het beleid. De fundamentele opdracht luidt dus het tot stand brengen van een kader waarin burger en bedrijf op creatieve wijze kunnen participeren aan het maatschappelijke gebeuren. Allesomvattende regels zijn in deze regio zeker niet gewenst.

Ik kom nu tot mijn beschouwingen over de concrete begroting 1993. Allereerst feliciteer ik de Minister en zijn medewerkers met de voorstelling van de begroting in de Commissie voor de Financiën. Zij zijn erin geslaagd het beleid van de Executieve duidelijk toe te lichten en de perspectieven ervan te schetsen.

Mijnheer de Minister, u valt op door uw voorzichtigheid en strengheid. Inderdaad, uw begroting draagt de toekomst van de Brusselaars. Het is bijgevolg terecht wanneer u een pleidooi hebt gehouden voor de Brusselaars. Brussel mag geenszins nog inwoners verliezen aan zijn diverse taken. Dit betekent niet dat wij deze zouden moeten afstoten. Neen, wij moeten een redelijk en juist evenwicht vinden zodat door de hoofdstedelijke en internationale dimensie de belangen van de Brusselaars niet in het gedrang komen. Het moet bijgevolg mogelijk blijven in deze stad te wonen, te werken en zich op een normale manier te verplaatsen. De gezinnen moeten zich hier kunnen blijven vestigen; men moet zijn kinderen hier kunnen laten opgroeien. Wanneer de gezinsnorm en de norm van de individuele inwoner lijdt onder de hoofdstedelijke en internationale opdrachten van Brussel, luidt de doodsklok over deze stad.

Uit de omstandige toelichting bij de begroting zijn mij twee punten in het oog gesprongen, het solidariteitsmechanisme en de problematiek van de successierechten. Ten eerste, de financieringswet heeft de solidariteit tussen de drie regio's Vlaanderen, Brussel en Wallonië ingebouwd. Vandaag moeten wij echter vaststellen dat de solidariteit voornamelijk in het voordeel van een regio speelt. Nochtans twijfelt niemand in mijn fractie aan het principe van de solidariteit.

Wèl moeten wij uit de financiële transfers veel conclusies trekken, onder ander de verarming van het Waalse Gewest en van het Hoofdstedelijke Gewest. Indien de huidige trend zich

doorzet, dan zal de Brusselse Executieve zich op zeker ogenblik moeten beraden over een vernieuwd overleg met de andere regio's om te komen tot een herschikking van de solidariteitsmechanismen tussen de regio's. Mijns inziens moet zij daaraan aandacht besteden en zo nodig initiatieven ter zake nemen.

Ten tweede heb ik de evolutie van de successierechten onderzocht. Hoewel de Regering voor de huidige begroting nog in belangrijke mate kan bogen op de resultaten van de opbrengst van de successierechten, is het mij duidelijk dat deze situatie niet kan blijven duren. Het bevolkingsaantal van vandaag is de inkomstencurve gunstig gezind. Indien wij echter komen tot een herdynamisering van de Brusselse bevolking, wat gelijktijdig verjonging betekent, zullen die inkomsten uiteraard dalen. Daarop zal het beleid wilens nillens moeten anticiperen.

In dit verband zou ik het graag hebben over het algemeen fiscaal beleid van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest. Het moet gedaan zijn met de strategie waarbij de fiscaliteit als redmiddel voor de oplossing van talrijke problemen in ons Gewest wordt aangewend. Onze bevolking wordt reeds zwaar door de gemeenten belast. Als wij daarbovenop hoge gewest-taxen innen, zullen wij er nooit in slagen nieuwe bevolkingsgroepen aan te trekken om hier te komen wonen en werken. Als wij dus fiscaal aantrekkelijker wensen te worden, dan zullen wij ook de uitdagingen in deze stad moeten aangaan binnen de bestaande financiële portefeuille. Nieuwe belastingen zijn uit deze boze, wat overigens in het verleden door de Gewestminister van Begroting en de Minister-Voorzitter herhaaldelijk werd beaamd.

Het is uitermate belangrijk dat zij deze stelling naar aanleiding van de goedkeuring van het Sint-Michielsakkoord en daarin vervatte fiscale maatregelen herbevestigen. De in het akkoord opgesomde trekkingsrechten van de Brusselse Vlaamse en Franse Gemeenschap ten opzichte van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest mogen niet voortvloeien uit nieuwe belastingen, maar moeten worden gevonden via een herschikking van de eigen middelen. Deze uitdaging mag de meerderheid geenszins uit de weg gaan.

Wat de verschillende beleidsdomeinen betreft, moet ik het volgende opmerken. Ten eerste, de Brusselse burger is overvallen door een totaal gevoel van onveiligheid. Zowel overdag als 's nachts wordt hij in zijn straat of in zijn wijk geconfronteerd met kleine criminaliteit. De Brusselse gemeentebesturen zijn nog steeds onvoldoende gewapend om dat te bestrijden. De oorzaken zijn divers, bij voorbeeld de ontredring van bepaalde bevolkingsgroepen, de immigratie uit de oostbloklanden die grote steden «binnenvallen» om zich te goed te doen aan een fictieve consumptiemaatschappij, de anonimiteit van een grootstad en de werkloosheid van het individu dat veel minder dan in dorpen en wijken een beroep kan doen op de solidariteit in de straat en de wijk.

Mijn fractie is tot nu toe de enige die een voorstel van verordening dat hier een oplossing moet bieden, heeft ingediend. Andere fracties zijn blijkbaar minder happig om hiérop in te gaan, maar kunnen terzelfder tijd geen ernstig alternatief aanbieden. De coördinatie van het algemeen veiligheidsbeleid en het beheer van crisissituaties moeten worden ingebed in het Gewestelijk beleid. Hoewel ik zeker geen afbreuk wil doen aan de waarde van de veiligheidscontracten die het nationaal departement van Binnenlandse Zaken rechtstreeks heeft gesloten met de gemeentebesturen, waarbij ons Gewest slechts een bescheiden bemiddelingsrol krijgt, kan ik niet anders dan vaststellen dat deze de burgemeester als eerste burger van een gemeente overdreven verantwoordelijkheid geven en hem veel te weinig dwingen tot coördinatie met de andere gemeenten van Brussel. De Executieve moet hier zijn verantwoordelijk-

heid op zich nemen en ik dring er bijgevolg op aan dat het voorstel van verordening van de CVP-fractie in dit licht opnieuw zou worden bestudeerd.

Thans worden ook de besprekingen gevoerd over de ordonnantie die ertoe strekt de Brusselse Sociaal-Economische Raad op te richten. Aangezien dit instrument er een wordt van overleg, moeten ook de organisaties van zelfstandige ondernemers erin vertegenwoordigd zijn. Moet ik er nog aan herinneren dat een van de belangrijkste conclusies van het boeiend colloquium, dat onlangs onder het voorzitterschap van de heer Pouillet plaatsvond, luidde dat een vertegenwoordiging van representatieve middenstandsorganisaties nodig was?

Dat kan gebeuren op drie manieren. Ten eerste moeten de middenstandsorganisaties worden uitgenodigd te participeren aan het overleg waarin in de bestaande wetgeving reeds wordt voorzien. Ten tweede moet een consultatieve raad voor representatieve middenstandsorganisaties worden opgericht. Minister Grijp heeft hiertoe een voorstel ingediend. Het is tijd dat hierover klaarheid komt: heeft de Minister al dan niet de steun van de Executieve? Ten derde moeten de KMO's als economische actor worden erkend en betrokken bij het overleg tussen patronaat en vakbonden.

Het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest zou een onwaardige houding aannemen, mochten de representatieve middenstandsorganisaties niet worden erkend noch vertegenwoordigd zijn in de Sociaal Economische Raad. Hun deelname aan dit overlegorgaan kan niet afhankelijk zijn van een louter arbitraire beoordeling van de Brusselse Executieve want de nationale wetgever heeft de normen van de vertegenwoordiging — die gelden ook voor het Brusselse Gewest — vastgelegd. Alle organisaties die beantwoorden aan de voorwaarden, moeten participeren aan het sociaal en economisch overleg. Ik overweeg trouwens om op dat vlak een voorstel van amendement in te dienen bij de bespreking van het voornoemd voorstel van ordonnantie.

Ik stad ook even stil bij een ander initiatief van de Minister van Economie, met name Brustart. Het lijkt geen twijfel dat een project ten gunste van startende zelfstandigen nuttig is. Nochtans heb ik vragen bij de uitwerking van het concept. Waarom kunnen de zelfstandige organisaties die jaren op het terrein werkzaam zijn rond de hulp en de begeleiding van zelfstandige ondernemers, niet worden betrokken bij de realisatie van Brustart? Moet het kalf worden verdrinken vooraleer het geboren is? Begrijpe wie begrijpen kan!

Herhaaldelijk hebben wij in de Raad gedebatteerd over het al dan niet verlengen van de metro naar Erasmus. De CVP-fractie wenst op geen enkele wijze af te wijken van het regeerakkoord. Aangezien die overeenkomst 129 bladzijden telt, moeten er dus prioriteiten worden gesteld. In ieder geval, de uitwerking van dit programma is voor ons geen prioriteit. Er zijn voldoende voorzieningen inzake het openbaar vervoer voor de site Erasmus — ik ken de situatie er persoonlijk — dat het mij niet noodzakelijk lijkt spoedig een beslissing ter zake te nemen. Laten wij de studie en de wetenschappelijk gefundeerde conclusies afwachten vooraleer de voltooiing van dit project tot prioriteit uit te roepen.

M. De Coster. — Et l'accord gouvernemental? Qu'en faites-vous?

Une voix. — Tous les accords doivent être respectés.

M. André. — Quelle cohésion!

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — La déclaration de l'Exécutif est claire. Il vient de le rappeler.

De heer Vandebossche. — Ik zei daarnet dat wij ons strikt houden aan de verklaring van de regering. Derhalve moet er eerst een grondige technische studie worden uitgevoerd, op basis waarvan de prioriteiten worden bepaald. Wij spelen echter het spel niet mee met de metrolijn absoluut onder een valse druk per sé moet worden verlengd!

M. André. — Dommage que M. Moureaux ne soit pas là.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — On peut toujours l'informer!

M. André. — On va s'en charger.

M. Vandebossche. — Les absents ont toujours tort.

In ieder geval zijn er andere prioriteiten waarvoor wij de nodige financiële middelen beschikbaar moeten houden.

Ik kom nu tot mijn opmerkingen inzake ruimtelijke ordening. Men klaagt vooral over de uitvoeringsmodaliteiten en de wettelijke bepalingen vastgelegd in de ordonnantie inzake ruimtelijke ordening en stedenbouw. Architecten, aannemers, bouwpromotoren, bedrijven en particulieren raken ontmoedigd door het kluwen van artikelen en uitvoeringsbepalingen van deze wetgeving. Ik roep de Executieve en de bevoegde Staatssecretaris op een gedegen informatiecampaigned op te zetten die duidelijk maakt dat de ruimtelijke ordening beter kan worden georganiseerd via deze ordonnantie. De burger moet zijn weg vinden doorheen de administratieve rompslomp om zijn privé-initiatief te verwezenlijken. Zonder een dergelijke informatiecampaigned zullen burgers en bedrijven ontmoedigd zijn om nog te investeren in de stad en haar verlaten.

Verschillende stemmen zijn reeds opgegaan om deze wetgeving opnieuw te bekijken omdat ze een bron van traagheid vormt. Het is duidelijk dat de Executieve nu heel snel een kader moet uittekenen met het oog op een spoedige uitvoering van de modaliteiten van deze ordonnantie, zodat heel wat goede projecten eindelijk kunnen worden verwezenlijkt.

Voorts had ik, nog in het kader van de ruimtelijke ordening, graag vernomen wat de Executieve van plan is met de Dailly-kazerne die een oord van drugs en een symbool van verval is. Voor een oplossing ter zake moeten dringend voldoende middelen worden vrijgemaakt zodat deze gebouwen opnieuw een nuttige functie krijgen.

Ten slotte eindig ik mijn uiteenzetting met een oproep tot de Minister bevoegd voor de internationale relaties van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest. De politieke acties rond Euro-Brussel baren mij zorgen. De burger heeft op dit ogenblik een onduidelijke visie over de impact van de aanwezigheid van de Europese instellingen en van de Europese roeping van Brussel op zijn dagelijkse bestaan. Brussel is en blijft een stad van inwoners en niet van stenen of gebouwen. Hiermee rekening houdend, moet u, Mijnheer de Minister, ook dienaangaande een informatiecampaigned door het rondelen van brochures in elke bus starten die — wees daarin duidelijk — naast de positieve ook de negatieve gevolgen op een rijtje zet en die elke Brusselaar eenvoudig en klaar duidelijk maakt dat de ontwikkeling van de hoofdstad ook een toekomst inhoudt voor de kinderen.

De negatieve invloed, bijvoorbeeld op de prijzen van het onroerend goed — u hebt ter zake wel in de commissie de

stelling ontwikkeld dat de waardepreizen opnieuw in een vrije val verkeren —, moet u maximaal trachten te beperken. Op die wijze blijft Brussel een stad van haar inwoners en een stad met een Europese en internationale dimensie.

De CVP-fractie zal de in deze begroting vastgelegde en uitgetekende beleidsopties goedkeuren omdat ook rekening wordt gehouden met de reeds eerder overeengekomen voorwaarden van communautaire pacificatie. (*Applaus bij de meerderheid.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Cornelissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, une nouvelle fois — il faut s'en féliciter — notre Conseil est parvenu à traiter la matière budgétaire dans le délai légal imparti, fût-ce avec une marge relativement restreinte, le vote du budget étant prévu pour ce lundi 30 novembre à 17 h. Sept heures font parfois toute la différence! Le mérite en revient tant à l'Exécutif qui a déposé à temps sa copie qu'au Conseil, ses membres et son personnel dont le travail important et volumineux ces dernières semaines doit être souligné. Qu'ils en soient remerciés.

Toute rose a ses épines. L'expérience a prouvé que des améliorations sont encore possibles dans la méthode de travail. Je pense à cet égard à une meilleure articulation des rôles respectifs d'une part des commissions permanentes spécialisées dans l'une ou l'autre matière, d'autre part de la commission des Finances. En effet, on a parfois eu l'impression de certaines redites dans les débats, des questions se trouvant être abordées ou réabordées au mauvais niveau. Bien sûr, des adaptations de notre mode de travail sont possibles et nécessaires. N'exagérons pas la critique. Notre assemblée est encore jeune et sa faculté d'apprendre et d'innover intacte.

Au niveau de la méthode encore, le groupe FDF-ERE tient à souligner l'intérêt de voir présenter des programmes pluriannuels au sein des grandes divisions qui permettent de mieux cerner les axes des projets politiques à moyen terme. C'est là un effet heureux des fiches budgétaires qui, pour la première fois, ont été jointes au budget et qui répondent d'ailleurs à une demande formulée précédemment par notre commission des Finances.

Après ces considérations liminaires, venons-en aux chiffres. Et pour constater d'emblée que, pour ce quatrième exercice de la première législature de notre institution, l'équilibre budgétaire a pu être maintenu :

40,465 milliards en recettes, 46,836 milliards en dépenses. Le solde net à financer pour 1993 est donc de 6,371 milliards. Il reste donc en dessous du niveau autorisé par le Conseil supérieur des Finances, à savoir 6,378 milliards.

Le groupe FDF-ERE estime que l'Exécutif a fait preuve de sagesse en optant pour l'extrême prudence qu'il manifeste dans l'évaluation des recettes pour 1993. Pour ce faire, il était intéressant de baser les estimations sur l'extrapolation des neuf premiers mois de 1992. Cette rigueur budgétaire aboutit à un important réajustement à la baisse des chiffres proposés par le ministère des Finances national : moins 227,9 millions pour l'IPP; moins 364,5 millions pour les impôts régionaux attribués.

Selon nous, cette prudence est justifiée, d'autant plus que ce sont précisément les recettes régionales les plus aléatoires, c'est-à-dire les droits de succession, qui garantissent la croissance des impôts régionaux dans leur ensemble. Cette remarque n'est pas inutile lorsqu'on se rappelle que les droits de

succession représentent 61 p.c. des taxes régionales et 16 p.c. de la totalité des recettes pour 1993.

Attardons-nous quelques instants à la dotation régionale, laquelle représente 61,7 p.c. des recettes totales. La part de l'IPP attribuée à la Région de Bruxelles continue hélas à diminuer. De 11,08 en 1990, elle tombe à 10,29 en 1993.

Ce phénomène est inquiétant à plus d'un titre. Tout d'abord, la part de l'IPP attribuée à la Région de Bruxelles s'est accrue moins vite que dans les autres régions. Or, le montant de la dotation est biaisé par la capacité fiscale régionale. Et si la capacité fiscale demeure plus grande à Bruxelles que dans les autres régions, la différence positive se réduit toutefois d'année en année. En termes plus clairs, en moyenne, les Bruxellois s'appauvrissent plus rapidement que les habitants des autres régions.

De plus, malgré ce phénomène insidieux de paupérisation qui est dû non seulement à une perte d'habitants qui n'est toujours pas enrayée, mais aussi à une évidente dualisation grandissante des revenus à Bruxelles, le mécanisme de solidarité ne joue pas à Bruxelles, vu que notre région garde une productivité de l'IPP supérieure à la moyenne nationale. La solidarité avec la Wallonie que, contrairement à un orateur précédent, nous ne récusons pas, correspond en 1993 à un manque à gagner pour Bruxelles de 984,5 millions au niveau de la dotation. Il s'agit là d'une donnée qu'il ne me semble pas inutile de rappeler à ceux qui, ces derniers temps, se sont permis, en lançant des chiffres tronqués, de pointer un index accusateur à l'encontre des Bruxellois qui se plaindraient à tort d'une certaine dérive wallonne.

Le même souci de rigueur budgétaire que j'ai déjà souligné aboutit à une estimation de la dotation pour 1993 inférieure au montant proposé par le Ministre des Finances. Cette attitude tient compte à la fois de la perte d'habitants et de la réduction de l'IPP que l'on peut craindre en 1993.

Cette constatation nous amène une fois de plus à rappeler que toute action politique à Bruxelles doit s'appuyer sur un objectif prioritaire qui consiste à vouloir garder et à vouloir ramener des habitants dans la région. L'opportunité de cet objectif de la déclaration de l'Exécutif se trouve à nouveau pleinement confirmée. A cet égard, soyons attentifs à ce que l'accroissement de taxes régionales ne contribue pas à favoriser l'exode des habitants les plus riches, car la spirale que je viens de décrire serait ainsi pleinement relancée.

Notre débat budgétaire, c'est aussi l'occasion d'évoquer un certain nombre de questions restées à ce jour sans réponse, concernant des pertes de recettes pour Bruxelles.

Il y a en premier lieu le cas réellement fâcheux, de la mainmorte, un sujet de contentieux bien connu entre le National et la Région. Depuis 1990, le montant de 300 millions, toujours non actualisé, n'a pas été versé. Espérons que l'introduction du dossier auprès du comité de concertation Gouvernement-Exécutifs aboutisse enfin à des résultats satisfaisants! Si l'on tient compte de la plus-value des bâtiments, c'est en fait un manque à gagner de plus d'un milliard qu'il faut considérer.

Ensuite, il y a le problème des non-résidents qui reste entier. Les Bruxellois se voient en effet souvent remplacés par des cadres internationaux dont l'impact sur la dotation régionale est parfaitement nul. Ceci n'est pas un épiphénomène.

Par ailleurs, il y a le cas des navetteurs qui ne sont Bruxellois qu'au niveau des charges qu'ils occasionnent dans l'aménagement et la gestion des infrastructures, dans le coût des

transports en commun, dans la génération des nuisances. Leur IPP est perçu par les autres régions où ils sont domiciliés. Il y a là quelque chose de profondément inéquitable, dans la mesure où ce sont les Bruxellois qui se voient imposer des efforts supplémentaires. Alors, de deux choses l'une. Ou bien l'Etat central accepte enfin de tenir compte de ces fameux « effets de débordement » que le Ministre-Président chiffrait à 7 milliards, ou bien il faudra bien faire preuve d'imagination et de courage politique pour mettre en œuvre des formules qui assurent une intervention directe des navetteurs dans les coûts qu'ils occasionnent.

M. André. — 15 000 francs. C'est la proposition du FDF!

M. Cornelissen. — Dans le même ordre d'idées, il faut rappeler que l'impôt des sociétés échappe complètement aux Régions. C'est particulièrement dommageable pour Bruxelles qui est la terre d'accueil par excellence d'entreprises tertiaires et autres qui génèrent de nombreux coûts de fonctionnement résultant de l'activité économique ainsi que certains effets pervers indéniables: extension des surfaces de bureaux au détriment de la fonction logement, navette, infrastructures routières, etc.

Une remarque encore qui concerne l'administration des Finances au niveau national. Son impuissance à assurer efficacement la perception des impôts a déjà été dénoncée les années précédentes. Elles se conjuguent cette année avec la relative inefficacité de l'administration centrale du cadastre sur laquelle elle s'appuie. Devons-nous rappeler à ce sujet l'aveu de carence du cadastre en réponse à la demande des communes de la Région bruxelloise de définir le revenu cadastral global non affecté au logement?

Tournons-nous à présent vers les dépenses. Leur accroissement relatif est de 4,1 p.c. par rapport au budget ajusté de 1992. Le montant total est estimé à 47,880 milliards.

Bien sûr, le budget ne fixe que les autorisations de dépenses, l'exécution du budget ne pouvant se vérifier que lors de l'examen des comptes. Le rapport de la commission des comptes nous apporte ainsi une préfiguration de l'exécution du budget de la Région pour 1991. C'est là que se mesure toute la différence entre les intentions et les actes.

Cet examen fournit aussi de précieux indicateurs, car il apparaît que certaines enveloppes semblent ne pas correspondre aux besoins réels. Pour 1991, le budget de l'Economie n'a été ordonnancé qu'à raison de 41,1 p.c. Quant aux engagements qui correspondent à la réalisation effective des politiques envisagées, nous restons très perplexes dans la mesure où, à la fin de 1991, ces engagements ont été annulés à raison de 50 p.c.

Certes, on observe des transferts au niveau des allocations de base. Cette pratique peut se comprendre par la volonté de ne pas laisser se perdre des crédits.

Je me réjouis ainsi de ce que la politique du logement peut bénéficier, cette année-ci, d'un surplus de crédit qui permettra l'avancement de projets qui, d'après le plan triennal, auraient dû attendre une année de plus. Néanmoins, cette pratique se heurte quelque peu à la transparence préconisée par la comptabilité de l'Etat. A l'avenir, il faudra veiller à ce que les intentions et les actes soient davantage synchronisés.

Le budget des recettes et des dépenses n'est rien d'autre que l'exécution par tranche annuelle de la déclaration de l'Exécutif. A cet égard, il est bon souligner qu'il nous reste 2/5 du temps et 2/5 des moyens financiers pour mener à bien les objectifs contenus dans cette déclaration.

Les priorités ont été maintes fois rappelées: lutte énergique contre l'exode des habitants, politique d'intégration, relance du logement, tant social que moyen, restauration de la mobilité, politique des transports clairvoyante, choix d'une politique foncière propre à réguler le marché immobilier en cas de crise, politique urbanistique permettant de rééquilibrer logement et bureaux dans les quartiers, volonté d'« externaliser » l'extension de Bruxelles-Europe aux limites de Bruxelles. Toutes ces intentions ne peuvent prendre forme que par leur prolongement budgétaire et les bases légales que fournissent les ordonnances votées par notre Conseil.

A cet égard, alors que l'horizon de la fin de la législature se profile peu à peu, nous constatons qu'il reste un important travail législatif à réaliser: conservation du patrimoine immobilier, code du logement, organisation de la régie foncière, plan directeur, mise en place de l'administration régionale, fort attendue depuis longtemps, fonds de refinancement des trésoreries communales, ordonnances concernant l'expansion économique ainsi que la concertation avec les classes moyennes — comme l'a souligné l'orateur précédent, il est temps de passer aux actes —, sites économiques désaffectés, etc. Durant la présente session parlementaire, notre Conseil et ses commissions permanentes devront mettre les bouchées doubles.

Il est un point, par ailleurs, sur lequel je voudrais clairement définir la position du groupe FDF-ERE. Hier matin, le porte-parole du groupe PRL, M. André, a longuement dénoncé ce qu'il a qualifié de « semblant de budget » dans la mesure où la prise en charge, à raison de 2,5 milliards d'aide à la Communauté française, n'est pas prévue à ce jour dans le budget des dépenses. Je constate que le groupe PRL fait preuve de pessimisme puisqu'il considère d'ores et déjà que les accords de la Saint-Michel sont devenus une réalité et non un simple projet.

M. André. — Je me suis uniquement basé sur le budget de la Communauté française.

M. Cornelissen. — Dans le schéma que vous avez développé, il a notamment été question du mécanisme de droit de tirage au profit de la COCOF. Il s'agit bien entendu de la substance même des accords de la Saint-Michel. Sur le plan de la technique budgétaire, il serait tout à fait inorthodoxe, vous en conviendrez, de mettre des chiffres sur ce qui n'est qu'une hypothèse.

Par ailleurs, notre budget a été déposé en septembre, *in tempore non suspecto*, et son examen s'est fait dans le cadre d'un calendrier serré qui aboutit à notre débat public d'aujourd'hui. Pourquoi tout ce travail budgétaire sérieux de nos conseillers devrait-il être bouleversé sous le prétexte qu'entretiens, la Communauté française vient d'adopter son propre budget? Si adaptation il doit y avoir, c'est dans le cadre d'un feuillet d'ajustement qu'elle doit trouver sa place.

Enfin, il appartiendra à la majorité de la Communauté française et à celle de la Région bruxelloise, qui — dois-je rappeler? — comportent de nombreux points communs, de se concerter et de présenter au moment opportun la solution la plus adéquate. Peut-être voudriez-vous que nous prenions position à ce stade, alors que nous ne sommes pas membres de la majorité de la Communauté française? Ce schéma est amusant.

Avant d'en terminer, je souhaiterais aborder brièvement un domaine qui m'est cher: celui de la promotion des transports en commun.

Le budget régional pour 1993 prévoit un montant total de 6,414 milliards à titre de dotation pour le fonctionnement de la STIB.

Malgré une forte hausse — 8 p.c. —, ces dotations ne permettront malheureusement pas à la STIB de boucler son budget de fonctionnement. Où donc réside l'origine principale de cette augmentation des coûts d'exploitation de la STIB? La réponse est limpide. Il s'agit d'une conséquence de la réduction de la vitesse commerciale des bus et des trams de la STIB.

Il est pourtant vrai que le Ministre des Communications, que j'aurais souhaité voir ici présent a engagé un programme important pour améliorer les conditions de circulation, mais les résultats demeurent insatisfaisants du fait que les autorités communales ne prennent aucune mesure visant à faciliter la circulation des transports en commun et en promouvoir l'usage. Les exemples des points de conflits ou d'endroits où on a savamment laissé traîner les choses peuvent être multipliés.

Le surcoût dû à la mauvaise vitesse commerciale peut être raisonnablement estimé à plus de 400 millions de francs que la Région et la STIB se voient obligées de gaspiller du fait des carences de certaines autorités communales. On le voit, la responsabilité de la situation n'incombe ni à la Région ni à la STIB et, pourtant, ce sont elles qui en supportent les conséquences financières.

C'est ainsi qu'il se chuchote que les tarifs de la STIB seraient une nouvelle fois augmentés en 1993, selon une base qui dépasse très largement le niveau de l'inflation. Je crois savoir que le Ministre des Communications déplore cette situation. Comme moi, il regrette le manque de collaboration franche d'un certain nombre d'édiles communaux qui invoquent, très mal à propos, la notion d'autonomie communale pour saboter la politique régionale ou, en tout cas, pour ne pas lui prêter un concours très assidu.

Etant moi-même un municipaliste convaincu, je reste très attaché aux prérogatives communales. Toutefois, je désire aussi voir couronnée de succès la politique active entreprise au niveau de la Région en matière de déplacements.

Une meilleure collaboration doit s'instaurer entre la Région et les communes, leurs champs de compétences respectifs étant intimement mêlés. Il en va de même, du reste, de la solution à leurs problèmes financiers. On le sait, c'est ensemble que les communes et la Région se sauveront ou périront. Il s'impose, dès lors, que les communes apportent sans réticence à la Région l'aide logistique nécessaire pour aider à la solution d'un certain nombre de problèmes relatifs à la circulation et au stationnement.

Il convient ainsi de généraliser à toutes les communes bruxelloises un système inspiré de celui de Courtrai et reposant sur l'instauration, dans un grand nombre de zones de stationnement, d'un double tarif: courte durée à vingt francs l'heure et deux heures maximum, et longue durée à cinq cents francs l'heure, par exemple.

Il s'agirait d'inviter toutes les communes à rentrer des projets précis pouvant être mis en œuvre dans les tout prochains mois. Les durées de stationnement devraient être respectées systématiquement et sévèrement, avec un contrôle efficace comme celui qu'effectue aujourd'hui la ville de Bruxelles dans certains quartiers.

Il existe aussi tout un arsenal de mesures qui pourraient amener une meilleure mobilité, par un meilleur partage de la voirie. Je songe en particulier aux fameuses bordures à placer dans des artères et/ou à certains carrefours en vue de favoriser

le transport public. Tant l'aménagement que la surveillance des couloirs ainsi créés supposent une collaboration harmonieuse avec l'autorité communale compétente. Il serait totalement inadmissible qu'une commune continue à refuser son concours.

Compte tenu de l'expérience du passé, il est toutefois permis de douter de la volonté de tous les édiles communaux d'assurer cette collaboration. On est donc bien obligé de prévoir un « bâton derrière la porte ». Je propose, dès lors, à M. le Ministre-Président, à M. le Ministre des Communications et à l'Exécutif tout entier de lier la liquidation d'une partie du Fonds des communes à l'acceptation par celles-ci de jouer correctement le jeu: le non-respect des mesures qui seraient décidées par la Région en matière de surveillance des couloirs réservés aux transports en commun ou en matière de stationnement entraînerait une réduction de la part du Fonds des communes d'un montant proportionnel à celui que la commune aurait dû investir pour la mise en œuvre du programme.

A priori, je souhaite qu'on ne doive pas en arriver là, mais les efforts des uns ne peuvent échouer à cause de l'indifférence des autres.

J'aimerais entendre l'avis de l'Exécutif quant aux possibilités de mise en œuvre d'une telle solution.

Après ces différentes considérations relatives aux infrastructures et aux transports en commun, mon intervention reprend un caractère d'ordre plus général. Le document budgétaire qui nous est présenté comportant suffisamment de garanties, le groupe FDF-ERE approuvera le budget pour 1993. (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'exposé général du Budget 1993 a été nettement amélioré par rapport à ceux des années précédentes. Je tiens, Monsieur le Ministre, à vous en remercier.

Cet exposé général se divise en trois parties: la synthèse des recettes et des dépenses, le rapport économique, social et financier, le rapport budgétaire.

L'ensemble de ces informations, qui sont d'ailleurs prévues par la loi sur la comptabilité de l'Etat, nous a permis de mieux cerner les enjeux de la Région de Bruxelles-Capitale.

La technique de présentation du budget que vous avez choisie — graphiques et tableaux comparatifs — nous a donné l'occasion de mieux apprécier l'évolution dans le temps des différents paramètres de notre budget.

Dans votre exposé introductif, vous avez sans conteste, Monsieur le Ministre, mis tout en œuvre pour atteindre un double objectif: d'une part, une plus grande transparence des documents budgétaires et, d'autre part, l'orthodoxie des techniques utilisées.

Pour discuter du Budget 1993 et, dès lors, pouvoir faire des comparaisons utiles avec l'exercice précédent, il était indispensable, comme notre Commission vous l'avait demandé avec insistance, de pouvoir analyser simultanément le deuxième ajustement de 1992. Nous tenons donc à vous féliciter pour le travail fourni à cette fin.

Je voudrais tout d'abord rapidement évoquer la nouvelle technique utilisée. A la suite des demandes pressantes de la Commission des Finances et plus spécialement de son groupe de travail, les différents membres de l'Exécutif nous ont présenté pour la première fois des fiches budgétaires. Ces fiches donnent un aperçu général suivant la nature des crédits, et

ceci pour une période de trois ans. C'est un point sur lequel j'avais déjà insisté précédemment et qui permettra, pour autant, bien entendu, qu'il soit encore affiné, une lecture pluri-annuelle et prospective des dépenses.

La volonté de l'Exécutif de mettre en exergue le principe de la rebudgétisation me semble extrêmement saine. Afin d'éviter toute dérive, nous devons partir du principe que toutes les dépenses doivent figurer au budget.

Ce principe semble, en effet, être appliqué, d'après les chiffres qui nous sont communiqués puisque nous reprenons, dans le budget 1993, plus de dépenses débudgétisées que celles reprises hors budget. Cette opération représente un montant de plus d'un milliard, somme qui mérite d'être prise en considération. J'invite néanmoins l'Exécutif à rester extrêmement prudent à l'égard des emprunts contractés par des organismes autonomes et qui sont débudgétisés: Bruxelles-Propreté ou SDRB. En effet, ces emprunts restent des inconnues qui pourraient, un jour ou l'autre, incomber à la Région et, dès lors, mettre en péril l'équilibre budgétaire.

Lors des discussions budgétaires précédentes, on a beaucoup parlé des Fonds budgétaires. Grâce à l'ordonnance du 12 décembre 1991 portant création des Fonds budgétaires, les Fonds ne présentant plus de soldes disponibles et ne faisant plus l'objet d'opérations ont été supprimés. Quant aux soldes disponibles au 31 décembre 1991, ils ont été transférés au Budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 1992 à concurrence d'un montant de 552 millions.

Pour 1993, je me réjouis du fait que nous ayons mis fin à une situation qui durait depuis plus de dix ans. En effet, vous nous avez annoncé, Monsieur le Ministre, que l'orthodoxie des Fonds budgétaires est entièrement respectée, de telle sorte que tous les soldes disponibles sur les anciens Fonds budgétaires sont aujourd'hui définitivement liquidés.

Un autre objectif extrêmement important quant à la technique utilisée est le maintien du ratio le plus faible possible entre les engagements et les ordonnancements. Tout écart pourrait, à terme, être générateur d'un dérapage financier. Or, suivant les chiffres qui nous sont communiqués, nous devons constater un certain accroissement de ce ratio pour 1993. Le Ministre peut-il me confirmer qu'il s'agit bien, comme il l'a déclaré en commission, d'une situation accidentelle et peut-il m'en rappeler les raisons précises?

Un autre problème a été évoqué, tant lors de la discussion du deuxième feuillet que lors de l'analyse du Budget 1993: c'est celui du taux de consommation des crédits.

Je n'entends nullement remettre ici en cause le système des enveloppes qui a été instauré compte tenu de la politique définie par l'Exécutif dans une perspective pluri-annuelle. J'insiste néanmoins tout spécialement pour que l'Exécutif suive de plus près l'utilisation effective des crédits. Il ne sert, en effet, à rien de gonfler artificiellement des budgets qui ne seront, en définitive, pas dépensés. Je m'interroge à ce propos sur les crédits destinés à l'épuration des eaux, aux monuments et sites et à la rénovation. Cette technique de gel des crédits permet une présentation politique du budget, mais reste regrettable quant à l'efficacité de l'instrument qu'est le budget.

Sur le plan des recettes, nous constatons que, par rapport aux autres Régions, la population bruxelloise diminue de 0,25 p.c., ce qui entraîne inévitablement une diminution de la part de l'impôt des personnes physiques qui nous revient.

Par ailleurs, sur le plan des impôts régionaux attribués, il convient de constater que les prévisions en matière de droits d'enregistrement pour 1993 baissent légèrement. Ceci corres-

pond sans aucun doute au ralentissement du marché immobilier à Bruxelles. Il y a trois ou quatre ans, ne l'oublions pas, le marché a connu un boom extraordinaire. Nous avons connu des prix qui, sans raison objective, ont gonflé artificiellement de plus de 30 p.c.

Je constate également que, sur le plan des droits de succession, les estimations de 1993 sont en hausse par rapport à 1992; on passe en effet de 22,79 p.c. à 26,73 p.c. Ceux-ci représentent aujourd'hui près d'un septième de nos recettes. Ce chiffre doit nous interpeller, et nous devons mettre tout en œuvre pour maintenir, à l'avenir, de telles recettes.

Je tiens, dès lors, Monsieur le Ministre, à attirer spécialement votre attention sur l'évolution de l'impôt des personnes physiques, qui représente 60 p.c. de nos recettes et sur les impôts régionaux attribués qui représentent, aux, 25 p.c. de nos recettes. Vu l'importance de l'impôt des personnes physiques et des impôts régionaux attribués dans nos recettes, il est indispensable que l'Exécutif mette en place et développe une politique qui permette d'enrayer l'exode des Bruxellois, et ce, à travers une véritable politique transversale et interdépartementale.

En ce qui concerne les recettes afférentes à la taxe régionale 1992, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de bien vouloir me préciser où en est la perception de cette taxe. Vous nous expliquiez, en commission, que la déclaration à remplir pour la taxation par mètre carré ainsi que les avertissements-extraits de rôle seraient envoyés avant le 1^{er} novembre 1992. Je constate aujourd'hui que, sauf erreur de ma part, ces documents n'ont pas encore été envoyés. Lors de la discussion que nous avons eue ici-même il y a une quinzaine de jours, nous avons parlé de l'avertissement-extrait de rôle qui a été envoyé aux entreprises et aux indépendants. Voulez-vous me faire savoir si la lettre précisant le mode de remboursement du paiement indu de la taxe 1990 a été expédiée?

M. André. — Le Ministre est en train de téléphoner pour demander le renseignement.

M. Harmel. — Des remboursements vous ont-ils déjà été réclamés? Ont-ils été payés? Quand partiront les avertissements-extraits de rôles pour les ménages? Est-il prévu d'insérer dans cet envoi une lettre explicative avec talon à découper permettant aux ménages d'être remboursés de ce qui leur est dû? Ces questions qui demeurent à ce jour sans réponse nous inquiètent. Il en va de même quant à la perception de la taxe 1993.

J'en profite pour rappeler l'urgence de l'enrôlement de cette taxe afin d'obtenir les recettes qui doivent permettre de financer le mécanisme de remboursement.

Ceci m'amène, Monsieur le Ministre, à vous inviter, lors de l'élaboration du budget prochain, à analyser en priorité les variables qui déterminent la situation financière de notre Région, c'est-à-dire le nombre d'habitants et la recette à l'impôt des personnes physiques qui en découle. Je souhaite, à cet égard, que le Ministre-Président développe, lors du premier ajustement 1993, un plan d'action et les mesures qu'il compte prendre en vue d'enrayer l'exode urbain.

Comme je vous l'ai déjà dit, l'exposé général du budget général est excellent, mais il faudrait, me semble-t-il, aller encore plus loin en décomposant, par exemple, les mouvements de population par catégorie sociale, en analysant l'impact de chaque catégorie en termes de recettes régionales. L'évaluation de ces différents facteurs devrait être reprise dans un tableau de bord permanent.

A cet égard, il sera indispensable, lors de la mise en place de l'Administration, de créer un service qui rassemble l'ensemble des banques de données et des études faites par l'Exécutif. En effet, l'ensemble de ces données ne pourra servir utilement que pour autant que celles-ci soient fréquemment réunies et réactualisées. L'Exécutif a déjà fait faire un certain nombre d'études qui nous permettront certainement de mieux appréhender pas mal de réalités, mais ces différentes études ne seront performantes que pour autant qu'elles puissent être rassemblées et traitées simultanément. Il nous faut, dès lors, d'urgence un service régional de statistiques apte à développer des perspectives économiques.

A la lecture de votre exposé général, j'ai éprouvé, Monsieur le Ministre, également une très grande satisfaction en voyant la perspective à long terme de notre budget bruxellois. Je vous avais fréquemment encouragé dans la voie de cette analyse lors des précédents budgets afin de voir dans quelle direction s'engageait notre jeune institution. Je suis donc très heureux du travail qui a été réalisé et j'insiste sur la nécessité d'une telle analyse.

Je voudrais cependant attirer l'attention sur les dangers que présente l'interprétation des chiffres dans des simulations à vingt ans. C'est une durée considérable, compte tenu des multiples paramètres fluctuants qui pourraient intervenir.

Cependant, comme nous venons de le dire, nos recettes dépendent principalement — 61 p.c. — et directement de la quote-part de l'impôt des personnes physiques attribuée à la Région bruxelloise. Le tableau présenté se base sur un chiffre de population identique à celui de 1992 et sur un produit fiscal égal à celui de 1992 pour la partie des recettes attribuées à l'impôt des personnes physiques. Les taxes régionales attribuées devraient avoir un accroissement annuel de 5 p.c., c'est-à-dire l'inflation plus un accroissement réel de 2 p.c.

Pour rendre ces tableaux plus crédibles, il faudrait donc, à mon avis — et c'est volontairement que je le répète —, effectuer une analyse plus précise des mouvements de population dans notre Région afin de pouvoir évaluer nos recettes après l'an 2000 au moyen d'un outil plus objectif.

De plus, si les recettes qui proviennent des droits de succession et des droits d'enregistrement ont donné d'excellents résultats ces dernières années, on peut craindre que, dans les années à venir, cette tendance s'inverse à la suite d'une conjoncture économique nettement moins favorable. Quant aux recettes, calculées avec soin, de la nouvelle taxe régionale, ce n'est que dans quelques mois que l'on pourra en vérifier les résultats.

Le fait de considérer le développement négatif de la population comme un élément linéaire est peut-être un scénario pessimiste, comme vous le dites, Monsieur le Ministre. Mais aucun élément ne nous permet, à ce jour, d'affirmer le contraire. L'analyse doit donc être affichée.

Monsieur le Ministre, permettez-moi encore de revenir sur un point que j'ai déjà évoqué dans le cadre de la discussion générale portant sur le Budget 1992 relatif aux fonctionnaires étrangers et résidents étrangers qui, tout en bénéficiant des infrastructures et services régionaux, sont totalement « improductifs » en termes de recettes régionales; ce qui entraîne un manque à gagner important pour la Région bruxelloise.

Il faudrait faire procéder d'urgence à une étude précise du nombre de fonctionnaires étrangers et de résidents étrangers. Si j'ai bien compris, vous aurez prochainement une discussion avec l'Etat central, à propos de la mainmorte. Peut-être pourriez-vous, à cette occasion, évoquer ce problème. J'attire à nouveau votre attention sur la directive du Ministère des

Finances du 8 août 1983 qui assimile de façon tout à fait fictive à la catégorie des non-résidents un ensemble d'étrangers qui résident effectivement en Belgique.

En outre, cette circulaire crée pour ces personnes un régime tout à fait dérogatoire au droit commun. Par ce système, on a souhaité encourager, par une fiscalité plus favorable, l'implantation d'entreprises et de centres de coordination étrangers utilisant d'ailleurs du personnel étranger, généralement de haut niveau. En raison de cette assimilation fictive, ces cadres étrangers ne sont pas soumis à l'impôt des personnes physiques.

Il en résulte que les communes n'obtiennent pas les additionnels et que les Régions n'obtiennent pas leur contribution à l'IPP, sanctionnant ainsi doublement les finances régionales, ceci, au plus grand profit de l'Etat qui leur impose forfaitairement des additionnels communaux s'élevant à 6 p.c. qu'il garde pour lui, conformément à l'article 150, paragraphe 3, du Code des impôts sur les revenus.

On ne peut s'empêcher d'émettre certaines réserves quant à la légalité de la circulaire précitée du 8 août 1983 tant en ce qui concerne le régime forfaitaire qu'elle crée qu'en ce qui concerne l'assimilation fictive qu'elle opère tendant à assimiler à la catégorie des non-résidents des étrangers qui résident effectivement en Belgique.

Si l'on peut admettre l'opportunité du maintien d'un régime dérogatoire pour les étrangers résidant en Belgique — bien que pareil régime fut créé avant la réforme fiscale — il est inadmissible que, par le biais d'une telle circulaire et sans aucune contrepartie, l'Etat prive de ressources communes et Régions essentiellement bruxelloises puisque c'est à Bruxelles principalement que cette catégorie d'étrangers se concentre.

Il y a là incontestablement une anomalie que le Ministre du Budget a bien compris puisqu'il a pris contact avec son Collègue national des Finances afin d'obtenir son avis sur la question et, je l'espère, afin d'examiner les solutions permettant d'y remédier.

Certes, nous avons tous pu prendre connaissance des résultats d'une enquête commanditée par le Ministre du Budget démontrant les effets positifs — et ils sont réels et nombreux — d'une présence européenne à Bruxelles.

J'avais également soulevé qu'il fallait négocier avec le Gouvernement national une réévaluation de la mainmorte qui, depuis plusieurs années, est inscrite au budget pour le montant relativement faible de 300 millions.

Si mes informations sont bonnes, nous avons obtenu, pour 1992, 217 millions. Pour 1993, le Gouvernement aurait décidé unilatéralement de réduire la mainmorte à 207 millions. Nous ne pouvons accepter cette diminution unilatérale et, au contraire, nous devons exiger une réévaluation de la mainmorte.

J'ai appris que M. le Ministre-Président avait d'ailleurs saisi le comité de concertation Gouvernement-Exécutifs à ce sujet.

Je lisais dans la presse, ce matin, que le Ministre-Président estimait que nous devions recevoir l'intégralité de la part qui nous revient et qui représente à peu près deux ou trois fois le montant prévu.

Pourriez-vous me préciser très concrètement où en est le dossier et quelles sont les chances pour l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale d'obtenir son dû ?

Par ailleurs, le groupe PSC se réjouit vivement que le solde net à financer reste en dessous de la limite fixée par le Conseil

supérieur des finances, et ce malgré une évaluation prudente des recettes, évaluation en effet inférieure à l'estimation officielle du Ministère des Finances.

La modération des dépenses telle que prévue au Budget 1993 permet cette année encore à l'Exécutif de nous présenter un Budget 1993 en équilibre.

Je ne terminerai cependant pas mon intervention sans émettre quelques considérations sur certaines affectations du Budget des Dépenses, tout d'abord, en ce qui concerne la division 10: Administration et Pararégionaux. J'ai pris bonne note, Monsieur le Ministre, de votre déclaration en commission suivant laquelle la nouvelle structure de l'Administration sera opérationnelle à partir du début de l'année prochaine.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Les consultations sont en cours.

M. Harmel. — J'ai également pris bonne note de ce que l'Exécutif a l'intention d'assurer la restructuration et la mise en route des nouveaux services par un encadrement adéquat et l'organisation de recyclage pour les fonctionnaires. La formation de ceux-ci doit donc jouer un rôle essentiel. Depuis plusieurs mois, je plaide pour la mise en place d'une administration performante.

Nous devons pouvoir faire appliquer efficacement les différentes législations que nous avons votées. Je pense notamment à la législation sur l'urbanisme, aux législations relatives à l'environnement, etc. Il est donc indispensable que les outils de management interne soient rapidement mis en place et que des objectifs soient assignés à ces nouvelles structures.

Le Ministre peut-il m'indiquer où en sont les négociations relatives à la recherche d'un statut unique des fonctionnaires?

Dans un même ordre d'idées, Monsieur le Ministre, la Cour des comptes soulève la problématique posée par la construction du CCN. L'engagement régional est-il ou non assimilable selon vous à un emprunt? Il faudra que vous soyez clair à cet égard. Il serait préférable de mieux expliquer l'implication qu'engendre une telle décision.

Il faut voir avec réalisme que le regroupement de l'administration régionale dans le CCN est une bonne chose puisqu'il permettra un regroupement de l'ensemble des services aujourd'hui dispersés, ce qui représentera une facilité pour les Bruxelloises et les Bruxellois et une économie d'échelle en termes de fonctionnement non négligeable.

Dans le cadre de la division 11: Economie, s'il est vrai qu'un effort de clarté a été entrepris afin d'éviter une politique de saupoudrage, telle que dans les précédents budgets, je tiens cependant à souligner, Monsieur le Ministre, qu'il y aurait lieu de définir avec plus de précision les critères en fonction desquels les crédits en faveur du développement économique sont accordés. La politique budgétaire manque de cohérence en cette matière et l'affectation des crédits parmi les différentes allocations de base est encore trop peu lisible.

Il est utile, ici, de rappeler l'urgence du vote des projets d'ordonnance relatifs au commerce extérieur, à l'expansion économique et à la constitution d'une structure d'écoute des classes moyennes pour la Région de Bruxelles-Capitale. Le récent colloque que nous avons eu avec les classes moyennes a montré la nécessité de créer une telle structure à laquelle seront associés les différents acteurs économiques de notre Région.

Vu le pourcentage important d'indépendants et de PME ayant des activités professionnelles dans notre Région, il faut veiller à ce que notre politique économique soit attractive pour ceux-ci.

Il est, dès lors, essentiel à nos yeux que soit mise en place une politique économique adéquate et efficace en matière de classes moyennes.

J'en viens à la division 15: Logement. Notre groupe tient à rappeler son intérêt tout particulier à la politique du logement dans notre Région. Il se félicite de l'effort particulier qui est maintenu en ce qui concerne le Fonds du logement, et donc en faveur des familles nombreuses. Il tient également à marquer son intérêt quant à la politique en faveur des plus démunis et répète ici la pressante nécessité, vu les grandes difficultés rencontrées par les Bruxellois pour se reloger, d'augmenter le subside aux ADILS. C'est donc avec plaisir, contrairement à ce qu'a dit M. Debry, que nous constatons l'augmentation des subsides aux ADILS qui passent de 80 millions en 1992 à 90 millions en 1993.

La division 22 a pour objet «Coordination et relations extérieures». Alors que l'Europe des Régions prend de plus en plus forme et que le Traité de Maastricht consacre le principe d'un Comité des Régions où le groupe PSC considère que la Région bruxelloise, capitale et capitale européenne devrait pouvoir bénéficier de trois représentants, on comprend difficilement que le budget initial 1993 soit inférieur au budget ajusté 1992. Compte tenu du rôle important que notre Région a à jouer, ne conviendrait-il pas que l'Exécutif mène en matière de relations extérieures une politique extrêmement volontariste? Ainsi, par exemple, ne conviendrait-il pas de créer, avec la participation du privé au besoin, une infrastructure permettant d'accueillir de grands événements à Bruxelles?

Il ne faut pas oublier non plus, me semble-t-il, la vocation touristique importante de notre Région.

Comme d'autres orateurs l'ont souligné avant moi, j'attire votre attention, Monsieur le Ministre, sur le fait que les accords de la Saint-Michel entraîneront un droit de tirage au profit de la Cofoc et de la Cocon. L'Exécutif devra dès lors transposer ces nouvelles mesures dans notre budget. L'ajustement nécessaire devra être déposé — et je vous y invite — dans les délais les plus brefs.

En conclusion, je tiens donc tout particulièrement à redire ma satisfaction quant aux points suivants:

— la technique budgétaire utilisée cette année est beaucoup plus performante que précédemment;

— l'Exécutif a fait preuve de sagesse en estimant les recettes de notre Région de façon raisonnable;

— et surtout — ce qui me semble essentiel —, les normes imposées par la Commission des Finances ont été respectées, ce qui nous permet d'avoir un budget en équilibre.

Cependant, malgré toutes les précautions prises, les inconnues, les points d'interrogation relatifs aux recettes et aux dépenses de notre Région nous obligent à rester extrêmement vigilants afin de ne pas laisser aux générations futures un passif excessivement élevé qui les empêcherait de mener une politique dynamique au profit de notre Région de Bruxelles-Capitale.

Le groupe PSC soutiendra bien entendu ce budget équilibré. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Delathouwer.

(M. Béghin, premier Vice-Président,
remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)

(De heer Béghin, Eerste Ondervoorzitter,
vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)

De heer Delathouwer (op de tribune). — Mijnheer de Voorzitter, heren leden van de Executieve, collega's, allereerst dank ik net zoals mijn voorgangers de Minister voor de inspanningen die hij zich heeft getroost. Ook de verslaggever, mevrouw Grouwels, verdient alle lof voor haar werk. Zij is trouwens net zoals ikzelf pas onlangs lid geworden van deze Raad en bewijst hiermee dat ook nieuwe leden puik werk kunnen leveren.

De toekomst van onze economie en de werkgelegenheid — ik zal het vooral over deze twee aspecten hebben — ziet er niet rooskleurig uit, vandaag niet en ook niet voor de komende twee jaar. Voor België verwacht men dit jaar nog een economische groei van 1,5 pct. en voor 1993 een identieke groei. Let wel, dit groeitempo is niet slecht als men het in een internationaal kader plaatst. Zo wordt voor het gevreesde Duitsland, onze belangrijkste handelspartner, bijvoorbeeld slechts een groei van 1 pct. voor 1993 in het vooruitzicht gesteld.

Vele Europese landen, ook de lidstaten van de EG, proberen hun munt te verdedigen. Zij hebben dan ook de neiging hun rentetarieven te verhogen, wat leidt tot een afname van de investeringen. Minder investeren betekent ook weer minder werkgelegenheidscreatie en dus ook toenemende werkloosheid.

Het ziet er dus internationaal en Europees niet bepaald goed uit; ook niet voor België trouwens. Wanneer het minder goed gaat bij de buren, kopen deze minder goederen en diensten bij ons, wat erg negatief is voor een exportland als België.

Trekken wij de lijn door, dan moeten wij concluderen dat, wanneer de Belgische economie en werkgelegenheid teruglopen, ook de Brusselse economie en werkgelegenheid onder deze teruggang lijden.

Men werpt op dat wij een sterke munt hebben. Dat is goed, maar een sterke munt betekent ook een verzwakking van onze handelsverrichtingen met het buitenland, terwijl de ontwaarding van het pond, de lire, de peseta en de escudo en misschien van nog andere munten — laten wij hopen van niet — de concurrentiekracht van de Belgische en de Brusselse bedrijven negatief beïnvloedt.

Het moet dus geen verwondering wekken dat de prognoses voor België inzake werkloosheid ronduit pessimistisch — ik zeg het nog voorzichtig — zijn. Het aantal falingen, bedrijfsherstructureringen en collectieve afdankingen neemt onheilspellend toe. Het is lang geleden dat er nog zoveel sluitingen en faillissementen werden genoteerd. Het is ook lang geleden dat het aantal nieuw opgerichte bedrijven tot een dergelijk laag peil zonk.

Nog andere vaststellingen bekommeren ons ten zeerste. Het wetenschappelijk onderzoek brandt in vergelijking met het buitenland op een eerder laag pitje. Dat geldt ook voor Brussel: het aantal wetenschappelijke onderzoeksprojecten in Brussel neemt zelfs verder af. Die evolutie kan niet anders dan schadelijk zijn voor het Gewest.

Trouwens wat te denken van «onze» — de meerderheid heeft het tenslotte allemaal goedgekeurd — PSU-tax? Was deze belasting nuttig en noodzakelijk? Ja. De voorstelling ervan deed echter bij de Brusselse bedrijven en de zelfstandigen de «haren ten berge rijzen». Het minst dat ervan kan worden

beweerd, is dat ze geenszins positief overkomt. Hebben wij deze zaak wel goed aangebracht? Werd over de maatregel inhoudelijk voldoende nagedacht? Werd er voldoende geconsulteerd en geïnformeerd?

Een zelfde vraag kan worden gesteld over de binnenkort te innen milieutaxen die niet alleen op het Brusselse grondgebied zullen worden geïnd. Deze zijn ongetwijfeld noodzakelijk. In ieder geval zullen zij zeker niet geïmproviseerd mogen worden voorgesteld.

Het is een publiek geheim dat de verschuiving van een aantal bevoegdheden van de Franse Gemeenschap naar de *Commission communautaire française* ook een financieel doel heeft, met name dat minder geld voor de Franstalige Brusselaars zal moeten worden uitgekeerd. Men tracht wel oplossingen te vinden, maar die zijn mijns inziens negatief voor de werkgelegenheid.

In het algemeen heeft Brussel als hoofdstad tegenover de rest van het land in de eerste plaats tegenover Brabant — later tegenover Vlaams- en Waals-Brabant — een dienstverlenende functie, inzonderheid een openbare dienstverlening. Door een minder goede financiële situatie van het Gewest en de lokale besturen, de gemeenten, neemt de openbare dienstverlenende functie verder af, waartegen wij vechten, bijvoorbeeld het verminderd scholenaanbod. Indien wij die strijd niet winnen, betekent dit opnieuw minder werkgelegenheid.

Ik zou deze vaststellingen willen afronden met een aantal vragen die in de eerste plaats slaan op economie en tewerkstelling, maar die ongetwijfeld evenzeer zijn gericht tot de andere beleidsdomeinen van de Executieve.

Ten eerste, Brussel is geen Gewest zoals de andere, gelet op de specificiteit van zijn economisch weefsel. Wordt daarop voldoende ingespeeld?

Ten tweede, indien men voor de economie en werkgelegenheid maatregelen wil nemen, moet men de sectorale problemen kennen. Kent men die? Houdt men rekening met het feit dat Brussel een jong Gewest is en dat de meeste sectoren wel een Belgische, een Brabantse of een Brussel-Halle-Vilvoordse organisatie hebben, maar geen echt Brusselse? Deze vraag rijst niet alleen voor de grote sectoren en bedrijven, maar ook voor de KMO's en de zelfstandigen.

Ten derde, wordt al dan niet gedacht aan maatregelen om het wetenschappelijk onderzoek te stimuleren? Zo ja, welke maatregelen?

Ten vierde, ik vernam dat de Cokesfabriek weldra sluit, wat zeer gunstig is voor de bewoners van Neder-Over-Heembeek. Doch tegelijkertijd constateer ik de verdwijning van 150 arbeidsplaatsen, hoofdzakelijk ingenomen door ongeschoolden. Wordt iets gedaan, en zo ja wat, voor ongeschoolde werklozen in Brussel?

Ten vijfde, in het Vlaams Gewest worden een aantal werken opgezet ter bevordering van de werkgelegenheid. Kan in Brussel niet wat meer op dat vlak worden gedaan, bijvoorbeeld via projecten van sociale huisvesting, projecten van arbeidsintensieve stadsvernieuwing en openbare werken?

Ten zesde, in verband met leefmilieu zou ik graag vernemen welke maatregelen men neemt om de ondernemingen voor te bereiden op de heffing van allerhande milieutaksen. In Vlaanderen en Wallonië bestaan reeds gelijkaardige belastingen, maar zij wegen in mindere mate op bedrijven die geïnvesteerd hebben in milieu-uitrusting, onder andere bedrijven die een waterzuiveringsinstallatie hebben ingericht.

Het zal u waarschijnlijk niet verbazen dat de SP-fractie de begroting zal goedkeuren. U hebt ook kunnen vaststellen dat ik geen nieuw spelletje van cijfers en letters heb gespeeld zoals voorgaande sprekers die de begroting met cijfers in de hand hebben behandeld. Ik heb het enkel gehad over onze belangrijkste prioriteit, met name de werkgelegenheid. Natuurlijk zijn ook leefmilieu, huisvesting, sociale achterstand, de administratie en de verhoging van de mobiliteit door de bevordering van het openbaar vervoer van groot belang.

Als men dit stadsgewest meer bewoners wil bezorgen, al was het maar om middelen binnen te rijven — dat heb ik ook gehoord van de twee vorige sprekers —, zoals dat de bedoeling was met het nieuwe « project » van 1989 voor Brussel, moeten wij vooral werkgelegenheid creëren naast het waken voor het leefmilieu en het ter beschikking stellen van woningen. Indien alle volgende begrotingen hoofdzakelijk rekening houden met die behoefte, dan zullen wij ons stadsgewest opnieuw leefbaar kunnen maken. (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le budget représente probablement l'acte le plus important d'un Exécutif quel qu'il soit. Les crédits qu'il sollicite en effet de notre Assemblée sont destinés à concrétiser la politique qu'il entend mener.

La première caractéristique du projet qui nous est soumis est, pour moi, son manque de souffle, son absence d'ambition. Je ne vois pas de projet vraiment novateur proposé à notre Région dans le budget 1993. J'y reviendrai plus loin dans mon exposé.

La deuxième caractéristique de ce projet est l'inflation et le dérapage des dépenses.

Dans son exposé général, ainsi qu'en commission, le Ministre a plusieurs fois insisté sur le fait que le déficit prévu, de 6 371 millions de francs, était inférieur de 7 millions au déficit maximal autorisé par le Conseil supérieur des Finances. C'est très probablement exact; en tout cas, je fais totalement confiance aux chiffres qu'il nous a communiqués. Néanmoins, le déficit renseigné par la CSF représente un plafond.

Par ailleurs, j'ai eu la curiosité de parcourir entièrement l'avis de juin 1992 du Conseil supérieur des Finances ainsi que les avis précédents et j'ai constaté qu'ils concernent non seulement la norme de déficit, mais également l'évolution des recettes et des dépenses.

Finalement, si le déficit n'est pas plus grave, c'est parce qu'on a connu — le Ministre ne l'a pas nié en commission — en 1991 et en 1992 une véritable embellie au niveau des recettes, liée notamment à la problématique des droits de succession. En effet, le rendement a été favorable au niveau des droits de succession, malheureusement pour certains Bruxellois à qui on aurait souhaité plus longue vie. Ce phénomène n'est pas nécessairement permanent, compte tenu notamment de l'évolution des classes de revenus dans notre Région. Dès lors, cette embellie des recettes que nous avons connue ne se poursuivra pas nécessairement. D'ailleurs, si je me fonde sur les chiffres renseignés par M. le Ministre lui-même pour son budget 1993, nous constatons une augmentation globale des recettes de 1,8 p.c. et, par contre, une augmentation des dépenses de 4,1 p.c. Les dépenses augmentent donc dans une proportion plus importante que les recettes, ce qui, à terme, est toujours inquiétant pour l'équilibre du budget.

Dans son avis de juin 1992, le Conseil supérieur des Finances soulignait que les dépenses avaient été supérieures par rapport à la norme CSF de 1 141,9 millions dans le budget

initial de 1992 et de 1 361,6 millions de francs après le premier ajustement.

Ce ne serait pas trop grave si nous avions toutes nos assurances que le budget qui nous est présenté est le reflet de la vérité. On peut bien sûr s'interroger à ce sujet et nourrir quelques inquiétudes.

La première inquiétude concerne la problématique de débudgetisation en vigueur dans plusieurs pararégionaux, qui risque, à terme, d'obérer nos finances régionales. Plusieurs dossiers pendants seront également générateurs de déficit dans l'avenir.

Je pense notamment à la problématique des pensions, par exemple, à l'Agglomération de Bruxelles. Actuellement, la situation est plus ou moins équilibrée, c'est-à-dire que le nombre d'agents en fonction couvre les pensions données aux anciens agents. Comme le nombre de pensionnés va augmenter au cours du temps, que le personnel de l'Agglomération disparaît progressivement, et donc que le nombre de cotisants va diminuer, c'est une nouvelle source de déficit qui se créera progressivement. M. André en a parlé, on ne va pas traduire au niveau du budget régional les propositions contenues dans le budget de la Communauté française.

On peut donc s'attendre — certains conseillers de la majorité l'ont officiellement laissé entendre — que toutes ces nouvelles dépenses supplémentaires surgiraient à l'occasion du feuillet d'ajustement.

Nous éprouvons aussi quelque inquiétude en ce qui concerne l'exécution du budget. La Cour des comptes a d'ailleurs émis un avis intéressant qui devrait être lu et relu par les membres de cette Assemblée. Je ne vous le lirai pas en entier, car il est assez long. Je voudrais toutefois épinglez trois remarques techniques qui me semblent intéressantes.

Première remarque: le montant total des crédits pour les années antérieures s'élève en 1992 à 886,1 millions de francs. La Cour des comptes s'étonne de l'ampleur de ce montant qui représente 25,9 p.c. des crédits supplémentaires afférents à l'année en cours. Ce montant se révèle de même très élevé en regard des dépenses qui, pour cette année, sont évaluées à 49,5 milliards de francs. Il importe en effet de rappeler, nous dit la Cour des comptes, que ces crédits constituent une dérogation au principe de l'annualité prévue à l'article 5 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat. J'espère que M. le Ministre pourra nous rassurer pour 1993 et que ce type d'opération ne se reproduira plus.

Voici une autre remarque de la Cour des comptes: « la Région reste en défaut d'établir le programme pluriannuel dont le CSF avait recommandé l'élaboration de manière à déterminer le cadre général dans lequel l'évolution des finances publiques allait s'inscrire durant les prochaines années. » Certes, le Ministre nous a fourni en commission des scénarios d'évolution des recettes et des dépenses jusqu'en l'an 2005, scénarios réalisés par son cabinet à la suite d'un certain nombre d'hypothèses dont on peut discuter. Mais ces scénarios, pour intéressants qu'ils soient, ne sont pas l'équivalent du programme pluriannuel demandé par le CSF. Donc, je souhaite que ce programme soit effectivement établi.

Je voudrais également que le travail établi par le cabinet ne soit pas non plus perdu parce qu'il présente un certain intérêt, même si on peut travailler avec d'autres hypothèses. Des recherches de programmes informatiques ont été réalisées, il faut le reconnaître. Je souhaite dès lors que ce *know how* élaboré par le Cabinet soit transmis à l'administration régionale, à la cellule du budget, afin qu'il puisse servir également à l'avenir, au-delà des aléas de la composition d'un Cabinet

ou d'un Exécutif. Je crois d'ailleurs qu'il est important que, progressivement, ce soit au niveau de l'administration régionale que s'accomplissent une série de tâches d'étude.

La troisième remarque de la Cour des comptes que je souhaitais épingler est la suivante. — Vous avez d'ailleurs exprimé votre accord en commission sur cette remarque, Monsieur le Ministre. La Cour souhaitait que ne se reproduisent pas en 1993 les reports effectués à concurrence de 2 milliards et demi en matière d'ordonnancements au premier ajustement 1992.

En effet, cette technique des reports est certes autorisée par la loi du 28 juin 1989 sur la comptabilité de l'Etat, mais uniquement dans des cas exceptionnels. Quand il s'agit de 2,5 milliards, on ne peut parler de cas exceptionnel. J'espère que vous pourrez nous rassurer et prendre l'engagement que, dans le premier ajustement du budget de 1993, un volume important de reports ne viendra pas modifier fondamentalement l'équilibre du budget dont nous discutons actuellement.

Vous pourriez nous dire que, par le passé, sous d'autres Exécutifs, de nombreux reports de crédits existaient, mais dans un cadre totalement différent. C'était l'époque où l'Exécutif bruxellois était au sein du Gouvernement national. Si des reports automatiques de crédits alloués dans le cadre du budget national n'avaient pas lieu, ceux-ci étaient perdus pour la Région. Dès lors, effectivement, il y avait obligation d'utiliser cette technique de report pour conserver ces crédits. Aujourd'hui, la situation est totalement différente; nous pouvons revenir au principe de l'annualité budgétaire.

Je crois que nous devons être extrêmement prudents en ce qui concerne l'évolution des dépenses. A cet égard, l'Exécutif ne fait pas assez d'efforts, notamment au niveau des cabinets ministériels. Le Gouvernement national, que je n'apprécie pas beaucoup, comme vous le savez, et qui est critiquable à de nombreux égards, a essayé de réduire les dépenses des cabinets. Ce même effort n'a pas été fourni par la Région.

Or, nous devons essayer de «resserrer les boulons» dans tous les domaines. Pourquoi? Vous-même, Monsieur le Ministre, avez indiqué en commission que la capacité fiscale pourrait, à Bruxelles, être inférieure à celle du Royaume en l'an 2005. Il existe différents scénarios en la matière et d'autres hypothèses sont plus catastrophiques. Il est vrai que la tendance actuelle est loin d'être favorable, tant en ce qui concerne l'évolution de la population qu'en matière d'évolution des revenus. Nous devons en être conscients et tenter de restreindre nos dépenses.

Le dérapage à ce niveau constitue mon premier motif d'inquiétude. Le deuxième est le manque d'ambition du budget.

Je ne passerai pas toutes les divisions en revue — plusieurs membres de mon groupe en examineront certaines — mais je voudrais quand même en commenter quelques-unes relatives aux dépenses.

Je commencerai par la division «Economie et emploi», très importante à mes yeux. La crise économique que nous connaissons actuellement est mondiale. Elle est particulièrement grave à Bruxelles où le taux de chômage y progresse plus vite que dans les autres Régions; il s'accroît deux fois plus vite que dans les arrondissements voisins.

Que constatons-nous? De plus en plus d'entreprises quittent notre Région. Nous assistons aussi à un émiettement des compétences: il existe un Ministre de l'Economie, un Ministre de l'Emploi, un troisième Ministre compétent pour la rénovation des sites industriels désaffectés. MM. Thys, Picqué et

Grijp ont tous des compétences qui devraient, en fait, être centralisées en un seul Ministère, dont le responsable pourrait ainsi mener une politique coordonnée.

Aucune grande politique n'est véritablement menée au niveau de l'économie et de l'emploi. Certes, les bonnes intentions sont présentes et des études sont réalisées. Cependant, ce sont surtout des mesures contre-indiquées qui sont prises. Je ne vais pas revenir sur la taxe sur la propriété et la sécurité urbaines, et sur celles qui l'ont remplacée, mais il est certain qu'elles ont été très mal ressenties par les milieux économiques et qu'à force de vouloir récolter trop d'argent, on finit par casser l'appareil économique.

Ces taxes ont, en outre, été élaborées et instaurées dans une véritable concertation avec les partenaires économiques.

Je pourrais citer de nombreux exemples mais me limiterai à un seul. La Foire internationale de Bruxelles devra payer 5,2 millions de francs de taxes en plus que par le passé, ce qui montre l'impact négatif d'une telle mesure sur notre économie.

J'en viens à la politique des transports. A force d'entraver la mobilité dans notre ville, on crée aussi des difficultés économiques. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer ce qui se passe actuellement à la rue de Stalle: toutes les entreprises sont en train de la quitter.

Je voudrais attirer votre attention sur un autre aspect de la situation économique. J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait essayer de restreindre les dépenses. Je reconnais qu'un Ministre se montre assez économe: il s'agit de M. Grijp. En effet, les crédits affectés à l'aide aux entreprises diminuent au fil des ans. Pourquoi? On n'a toujours pas déposé, sur le bureau du Conseil, l'ordonnance relative à l'expansion économique et destinée à remplacer, notamment, l'ancienne loi du 17 juillet 1959, annulée par la Commission des Communautés européennes. Nous nous trouvons, à cet égard, dans une situation paradoxale. La Région wallonne a adopté un décret et dispose donc ainsi d'un outil juridique, qui a reçu l'imprimatur de la Commission des Communautés européennes. A Bruxelles, c'est le désert.

Je suis libéral, je ne prétends pas qu'il faille offrir un pont d'or aux entreprises. Certainement pas. Il faut toutefois faire en sorte qu'elles bénéficient des mêmes incitants économiques que dans les autres Régions. Sinon, le risque de délocalisation est important. Les incitants moindres peuvent être compensés par des avantages comparatifs, pourvu que ces incitants, même réduits, existent.

Par ailleurs, il serait utile de choisir un certain nombre de créneaux. Je pense, par exemple, aux investissements visant à économiser l'énergie, aux investissements pour l'exportation et pour les petites et moyennes entreprises. La recherche et le développement devraient constituer un créneau prioritaire. Des incitants à l'expansion économique seraient, dans ce cas, tout à fait justifiés.

Votre politique est acyclique, contre le cycle économique. En période de difficultés économiques, il faut non pas diminuer les transferts aux entreprises mais faire plutôt l'inverse. Je ne comprends pas cette politique, pas plus d'ailleurs que les entreprises bruxelloises.

Cela dit, de nombreux crédits sont inscrits au budget de l'Economie. Pourquoi? Essentiellement pour des frais de fonctionnement. Votre budget comprend notamment 295 millions de francs pour le soutien de la politique économique.

C'est de l'argent qui, en grande partie, ne sert à rien. On prévoit beaucoup de crédits de fonctionnement pour très peu

de transferts et d'aides directes aux entreprises. Celles-ci ne demandent pas toujours de recevoir des primes ou de l'aide.

Elles veulent surtout bénéficier d'une infrastructure, de terrains, de bâtiments, d'équipements industriels. Il faut bien constater que les efforts de la Région sont particulièrement timides en la matière.

Il est question, depuis des années, de la nécessité d'assainir toute la zone du canal, de même qu'un ensemble de sites industriels désaffectés. Nous savons qu'un avant-projet d'ordonnance sur la rénovation de ces sites — certains de ses volets sont bien ou mal jugés — a été élaboré par l'Exécutif. Il est étonnant qu'il n'ait toujours pas été déposé sur le bureau de notre Conseil alors que l'Exécutif est en fonction depuis trois ans. Une telle ordonnance pourrait pourtant nous permettre de trouver les réserves foncières nécessaires au développement de nos entreprises.

Il est un secteur dont le Ministre de l'Economie, M. Grijs, ne parle pratiquement jamais: le commerce. Plus de cent mille emplois sont, dans notre Région, assurés par ce secteur. J'attends pourtant toujours le début de l'ébauché d'une politique en la matière à Bruxelles.

L'action menée dans le domaine économique est donc très faible et la situation n'est pas meilleure en ce qui concerne le chômage. Je ne voudrais pas assommer les membres de cette Assemblée avec des chiffres, mais il faut quand même constater une hausse du chômage à Bruxelles: 9,3 p.c. en deux ans. Le nombre de chômeurs complets indemnisés était de 47 711 en juillet 1990 et de 56 914 en juillet 1992.

La hausse, plus prononcée à Bruxelles que dans le reste du pays, frappe surtout les jeunes de moins de vingt-cinq ans, parmi lesquels le nombre de chômeurs est passé, en deux ans, de 5 971 à 8 840.

Je voudrais vous citer une maxime de La Rochefoucault: «On ne doit point juger du mérite d'un homme par ses grandes qualités mais par l'usage qu'il sait en faire». Notre Ministre-Président, responsable notamment de l'économie de notre Région, a de grandes qualités intellectuelles. Cet excellent orateur s'exprime souvent à cette tribune. En outre, c'est un homme chaleureux, au contact facile. Je me réjouis de toutes les qualités qu'il possède, mais ce n'est pas le plus important pour notre Région. Ce qui compte, c'est l'usage qu'un Ministre fait de ses qualités et les résultats concrets de sa politique. A cet égard, je reste quelque peu sur ma faim. A mon sens, malgré ce qui est indiqué dans l'organigramme de l'Exécutif, il n'est pas Ministre de l'Emploi mais du chômage ... C'est bien ce que je regrette. A Bruxelles, on gère essentiellement le chômage ... Même si quelques actions positives sont parfois menées en cette matière, l'essentiel n'est cependant pas de gérer le chômage mais de créer de l'emploi.

Mme Nagy. — Il faut d'abord maîtriser le chômage ...

M. Cools. — Oui, mais il faut aussi créer des emplois dans une série de secteurs nouveaux, susceptibles de se développer dans notre Région. Il est aussi nécessaire de mieux orienter les personnes qui sont à la recherche d'un emploi. Il s'agit là du problème des placeurs de l'ORBEM, dont le nombre est tout à fait insuffisant. On gonfle une série de structures, souvent inutiles, au niveau de la politique de l'emploi et on néglige l'essentiel. En effet, la personne sans emploi souhaite avant tout s'en voir offrir un. Or, lorsque vous vous adressez à l'ORBEM, il vous est difficile de rencontrer un placeur car ils sont trop peu nombreux. Si vous en rencontrez quand même un, il se contente souvent de vous donner une copie des annonces du *Vlan*. Cela n'aboutit pas à grand-chose.

On a mis sur pied des agences locales pour l'emploi. Je voudrais savoir combien d'emplois ont été créés par leur intermédiaire. Le bilan est quasi nul. C'est d'ailleurs assez curieux lorsque l'on observe la situation sur le terrain.

Je prendrai l'exemple d'une agence que je connais mieux, celle qui regroupe les communes d'Uccle, Saint-Gilles et Forest. La première commune du Royaume à avoir créé un service de réinsertion socio-professionnelle au niveau du CPAS est Uccle. Un certain nombre de placements sont effectivement réalisés par son intermédiaire. Elle bénéficie d'un crédit de huit cent mille francs, ce qui est fort peu si l'on veut mener une politique audacieuse. La commune de Saint-Gilles et les asbl qui gravitent dans son orbite obtiennent, quant à elles, trente millions, sans guère de résultats en matière d'emplois créés! Une série de personnes ont été engagées pour travailler dans une série de nouvelles structures. Pourquoi ne pas plutôt aider celles qui existent à mieux fonctionner? D'ailleurs, un amendement a été déposé, hier, en séance plénière à propos des soldes budgétaires assez conséquents de l'ORBEM. Il s'agit en effet de 460 millions. On demande le report des soldes des années 1989, 1990 et 1991 en 1993, mais nous ignorons toujours ce qu'il en adviendra. Le Ministre nous a dit qu'il avait des idées, ce que je crois... Toutefois, il veut d'abord convoquer une table ronde pour discuter des décisions à prendre. J'approuve cette idée, surtout si la table ronde regroupe toutes les forces vives de la Région. Je me demande simplement pourquoi elle n'a pas encore été organisée alors que l'Exécutif existe depuis trois ans.

Toujours pour ce qui est de la politique de l'emploi, je me rappelle les débats que nous avons menés, en commission et au sein de ce Conseil, sur la création des primes à l'embauche. J'avais dit que ce système ne fonctionnerait pas et n'aurait pas d'impact. Aujourd'hui, nous constatons un important glissement du budget consacré aux primes à l'embauche vers l'insertion socio-professionnelle. Le Ministre lui-même reconnaît le peu de succès du mécanisme qu'il a mis sur pied.

Je voudrais encore aborder un des rares éléments que je trouve, personnellement, positifs dans les accords de la Saint-Michel: la régionalisation de la formation professionnelle, qui devrait permettre à l'ORBEM d'être compétent, non seulement pour le placement, mais aussi pour la formation. Il s'agit d'une bonne initiative qui évitera l'émiettement des compétences en la matière. J'aimerais, dès lors, savoir si l'Exécutif se prépare à cette nouvelle mission. Je souhaiterais également connaître sa philosophie à cet égard.

En matière d'emploi, il existe peu d'actions concrètes. Il en est toutefois une, très importante: les études que la Région commande. Heureusement qu'il existe des problèmes sociaux à Bruxelles! En effet, cela rend service à beaucoup de gens! Heureusement aussi qu'il y a une problématique de la réinsertion socio-professionnelle! Ce n'est pas perdu pour tout le monde, même si les personnes vraiment concernées ne retrouvent pas d'emploi... Je ne vais pas vous lire les deux pages consacrées aux études effectuées. Je voudrais toutefois vous citer certaines d'entre elles. Je pense, par exemple, à l'étude de 4,4 millions de francs sur l'évaluation des politiques bruxelloises de développement local d'insertion socio-professionnelle. Une autre étude de 700 000 francs est consacrée à peu près au même objet: faisabilité de la création d'un observatoire sur l'insertion socio-professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale. Une étude de 1,2 million de francs porte sur les interventions et les actions sociales d'insertion socio-professionnelle dans la Région de Bruxelles-Capitale. Une autre, programmée sur trois ans, pour un coût de 10,5 millions de francs s'intitule: «Etude approfondie du devenir de l'insertion socio-professionnelle de la population bruxelloise, en particulier des jeunes issus de l'immigration.»

M. Drouart. — Et la mission locale de Saint-Gilles!

M. Cools. — Ne vous inquiétez pas, la liste n'est pas finie. Un montant de 1,250 million de francs est destiné à la conception d'un programme de formation pour les agents d'insertion des CPAS. Une étude prévoit 9 millions pour des opérations «Nouvelles qualifications» en Région de Bruxelles-Capitale. Je précise que je ne suis pas systématiquement opposé aux études. Le programme du Ministre en comporte notamment une que je trouve valable: l'identification de nouveaux emplois liés à l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale. Et elle ne coûte que 785 000 francs! J'estime effectivement qu'elle touche au fond du problème: il faut trouver des créneaux porteurs d'emploi au lieu de mettre uniquement en place des structures d'accompagnement des chômeurs.

Après avoir longuement parlé de la politique de l'emploi, je voudrais aborder brièvement un deuxième domaine relevant de la compétence de M. Picqué: l'aménagement du territoire. A cet égard, l'échec est tout aussi complet. L'application de l'ordonnance votée en matière d'urbanisme est une véritable catastrophe car les arrêtés de l'Exécutif ont rendu encore plus complexes les procédures qui deviennent très lourdes et très lentes. L'administration régionale est visiblement incapable de les suivre et de les appliquer. On s'est engagé dans un régime de bureaucratie terrible qui aboutit finalement au résultat inverse par rapport à l'objectif poursuivi. Alors qu'il s'agissait de mieux protéger notre ville, on se retrouve dans une situation de dérèglement et d'anarchie totale dans le secteur. Il est temps que l'on simplifie les procédures. Il n'est pas normal, par exemple, qu'il faille six mois pour qu'un avis soit rendu par le fonctionnant délégué. Les arrêtés pris par l'Exécutif ont encore enlevé aux communes certaines des compétences qui leur étaient dévolues en la matière pour des dossiers de très faible importance. On voit où cela nous mène... Est-il raisonnable, aujourd'hui, pour certains dossiers, comme une lucarne dans une toiture, de devoir s'adresser au fonctionnant délégué à la Région bruxelloise? Cela se fait au détriment du traitement des dossiers importants, qui justifient, eux, l'intervention de la Région.

Tout à l'heure, j'ai abordé le domaine des transports et des communications. A cet égard, la ville est en train d'étouffer... Je ne vais pas m'étendre trop longtemps sur ce point car, si je ne m'abuse, nous entendrons, demain, des interpellations sur le RER. Au mois de décembre, j'interpellerai moi-même le Ministre sur la politique de la mobilité. Je constate quand même que l'on dépense 80 millions pour une étude intitulée «Iris». Or, on n'attend pas les conclusions de cette étude pour aller de l'avant et pour réaliser un certain nombre de projets qui hypothèquent de toute façon, à long terme, le développement de la mobilité à Bruxelles. Ainsi, avenue Brugmann, 120 millions vont être dépensés pour un aménagement du parcours de la ligne 91, à un endroit où les trams ne perdent pourtant aucun temps, le trafic y étant le plus fluide de toute la ligne. Les travaux ont été réalisés contre la volonté de plus de 80 p.c. des riverains concernés, sans véritable concertation avec la commune. L'Exécutif nous répète, à longueur de débats, qu'il mène des concertations... Chaque Ministre s'en vante, et particulièrement M. Thys. Comment cela se passe-t-il? On rédige d'abord un *Info-travaux* que l'on distribue à toute la population, avant même d'avoir commencé le processus de consultation et d'avoir introduit la demande de permis de bâtir. On distribue donc un «toutes-boîtes» et ensuite, on commence à discuter.

Ce sont évidemment des discussions *pro forma*.

J'aimerais aussi que la Région bruxelloise entretienne un peu mieux certaines de ses voiries. Je pense, par exemple, à la

chaussée de La Hulpe. Je vous conseille de vous y rendre: vous verrez dans quel état elle se trouve. On trouve pourtant de l'argent — vingt-quatre millions — pour créer un service «vert». Vous pouvez téléphoner à ce service pour déposer des plaintes, par exemple sur l'état des voiries, pas seulement régionales mais également communales. Cette tâche appartient à la commune, à laquelle le particulier doit s'adresser en cas de problème de cet ordre. Il n'est pas nécessaire de créer un service régional très onéreux pour rendre ce type de service, qui donne de plus en plus l'impression que les communes ne sont plus que des agents d'exécution de la politique régionale.

Je ne m'étendrai pas longuement sur la STIB au sujet de laquelle j'éprouve cependant parfois quelques inquiétudes. Le 31 août 1992, le découvert de trésorerie de cette société s'élevait à 505 millions de francs, ce qui est inquiétant car cela implique des intérêts intercalaires. Le fait que la Région, à la suite notamment de problèmes avec la Cour des comptes, a tardé à régler les traitements des agents détachés est partiellement le responsable de cette situation. Ce n'est toutefois pas la seule raison, car d'autres problèmes se posent.

Je m'inquiète aussi au sujet du nombre de personnes qui travaillent à la STIB: 5 082 fin 1991, dont 3 967 ouvriers, conducteurs de tram, etc., ce qui est tout à fait normal. Ce qui m'inquiète, ce sont les 1 115 employés, staff administratif relativement important... Certaines études pourraient être réalisées en la matière.

Il y a un instant, je parlais de *Info-travaux*. M. le Ministre Thys est un habitué des brochures de propagande, mais il n'a pas le monopole en la matière. Tout à fait récemment, j'ai découvert incidemment une brochure, pourtant publiée il y a un an par M. Picqué, sur le renouveau communal. Elle n'a pas été envoyée aux membres de ce Conseil régional ni d'ailleurs aux communes, mais a été diffusée à l'occasion du deuxième anniversaire de la déclaration de l'Exécutif, comme si n'importe quel gouvernement publiait, avec les deniers publics, des brochures pour illustrer les actions qu'il mène en matière d'exécution de ses déclarations gouvernementales! Je trouve cela curieux. M. Gosuin, quant à lui, a diffusé récemment un tract «toutes-boîtes» — 450 000 exemplaires — sur le ramassage des déchets. Je ne critique pas cette initiative. Je trouve qu'il est bien d'informer les citoyens sur ce qui est fait et sur les possibilités en la matière. Mais pourquoi ce tract mentionne-t-il X fois le nom du Ministre?

M. Maison. — Pour ne pas l'oublier!

M. Cools. — Telle est la tendance actuelle. C'est aussi une question de déontologie, monsieur Maison. Pensez donc aux campagnes de promotion menées, il y a quelques années, dans le domaine de l'énergie, par exemple. Elles étaient organisées par le Ministère de la Région wallonne, entre autres. Maintenant, le nom du Ministre figure en majuscules et le nom du Ministère en minuscules. Quand cela se produit à chaque page, lesdites brochures, qui ne sont plus que des alibis, deviennent alors des instruments de propagande. M. Grijp a également l'habitude de ce type de comportement.

M. Drouart. — Permettez-moi de dire deux mots. Je pense avoir lu que le PS proposait que le nom des Ministres et des Secrétaires d'Etat ne figure plus dans de telles brochures...

M. Cools. — J'espère, monsieur Drouart, que les Ministres PS devanceront l'entrée en vigueur de la proposition en l'appliquant immédiatement. Je vais même plus loin: s'ils le font, je les en féliciterai.

Un Ministre avait été relativement raisonnable, jusqu'à présent, en la matière: M. Chabert. Hélas, les bonnes intentions ne continuent pas toujours. Comme tout le monde, je lis le *Vlan*, et j'ai récemment constaté qu'une demi-page y était consacrée à la défense des nouvelles taxes qui ont remplacé l'ancienne taxe sur la propriété et la sécurité urbaines, demi-page payée par le Ministère de la Région bruxelloise.

M. Vandebossche. — C'est un droit d'information!

M. Cools. — Au PRL, nous l'avons fait avec nos propres deniers...

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous l'avez demandé!

M. Cools. — Ce n'est pas cela que nous avons demandé. Je ne vous empêche pas de faire figurer de la publicité dans le *Vlan*.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous avez vu ma photo?

M. Cools. — Non, et j'espère ne pas la voir... Je voudrais poursuivre au sujet de cette publicité car elle est assez particulière. Il y a quelques semaines, au PRL, nous avons également payé — mais avec nos propres deniers — une demi-page de publicité dans le *Vlan* et dans d'autres médias. C'est notre droit. J'aurais compris que M. Vandebossche paie également une demi-page pour dire qu'il se félicite de ces taxes, qu'il les trouve tout à fait valables, et que les commerçants sont tous contents! C'est son droit le plus strict de dépenser son argent de cette façon. Je ne comprends pas, par contre, que l'on défende ce type de taxes en se servant de l'argent public. Cela me laisse plus rêveur...

J'espère donc que les Ministres s'interdiront d'utiliser les fonds publics à des fins de promotion publicitaire personnelle. Je pense surtout aux spécialistes du genre: MM. Thys, Gosuin, Grijp et, dans une moindre mesure, Picqué.

En ce qui concerne la sécurité, je serai très bref car nous avons déposé un amendement en la matière. Quelques initiatives timides sont prises dans ce domaine. Il est vrai que les compétences régionales sont limitées. Nous aurions pourtant voulu que la politique soit plus ambitieuse en la matière car nous estimons qu'il s'agit d'un problème majeur pour notre Région. L'amendement que nous avons déposé vise d'ailleurs à augmenter de 50 p.c. la prime régionale octroyée à nos policiers. Actuellement, celle-ci s'élève à 22 244 francs brut par an, ce qui est peu. En outre, celle de 1992 n'a même pas encore été versée. Nous estimons que ce n'est pas uniquement grâce aux actions promotionnelles que l'on pourra engager les 800 policiers qui manquent dans les différentes polices communales de Bruxelles. Il faut aussi prévoir une revalorisation des traitements. Dans ce domaine, la Région pourrait aider les communes de manière plus active.

J'en arrive à ma conclusion. Je disais, au début de mon intervention, que le budget de la Région manquait de souffle, d'objectifs de priorités. On ne sent pas de grands desseins pour Bruxelles. Il est pourtant temps que notre Région ait un grand projet.

Il y a un mois ou deux, j'ai assisté — les membres de ce Conseil n'y étaient pas très nombreux — à un colloque organisé par M. Picqué: il s'agissait d'un colloque ABC — Anvers, Bruxelles, Charleroi — qui s'est tenu à Charleroi. J'ai écouté

attentivement, et notamment ce qui se faisait à Anvers. Pour déterminer un projet de ville, ils ont agi concrètement, en concertation avec toutes les forces vives, animés par une volonté de consensus. Il devrait en être de même dans notre ville. Il est temps que l'on détermine un grand projet, en collaboration avec toutes les forces vives de notre Région et toutes les communes concernées. Il faut créer les conditions d'un climat approprié au dynamisme économique. Au cours de ce colloque, je n'ai cependant pas apprécié les propos de M. Picqué. S'il a insisté sur la nécessité — je ne nie pas que c'est important — d'une solidarité et de synergies entre Anvers, Bruxelles et Charleroi. Il a aussi indiqué qu'il trouvait tout à fait négligeables et sans intérêt les interconnexions entre Bruxelles et la périphérie, par exemple le Brabant wallon, des villes comme Nivelles et Wavre, jugées trop petites, ne nécessitant dès lors pas d'actions spécifiques. Je crois, au contraire, que nous devons — c'est une réalité économique — développer les relations avec notre hinterland économique et faire de Bruxelles et du Brabant une Région riche et dynamique. Si nous nous y attelons tous, nous y arriverons. Ce n'est cependant pas avec ce budget-ci que nous atteindrons cet objectif. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Marcken de Merken.

M. de Marcken de Merken. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'essaierai d'être très bref, afin de permettre aux collègues qui vont me suivre de donner, eux aussi, leurs impressions et de plaider pour le cadre de ce budget 1993 qui, pour nous, est d'ores et déjà positif. Je tâcherai de me limiter à la division 12 et j'essaierai, avec votre bienveillance, de défendre la desserte ferroviaire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le 17 novembre 1992, la commission interministérielle des Communications et de l'Infrastructure s'est réunie. Nous avons appris, par la presse, que ce comité interministériel avait fait un pas significatif dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une amélioration de la desserte ferroviaire de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment par la création d'un réseau express régional.

Nous sommes extrêmement attentifs à cette problématique et y attachons une grande importance parce qu'elle conditionne l'avenir économique, et donc l'emploi, en Région de Bruxelles-Capitale. Il est clair, Monsieur le Ministre, que tous les efforts que nous faisons au niveau régional et que font notamment, les départements des Travaux publics et des Communications, ainsi que la STIB en matière d'amélioration de la mobilité n'a de sens que si la SNCB en matière d'amélioration de la mobilité n'a de sens que si la SNCB participe à un effort de mobilité intérieure.

En outre, c'était la volonté du législateur national de maintenir la SNCB sous l'autorité de l'Etat central en vue que celle-ci ait comme mission de service public le service intérieur. Nous avons vu ces dernières années, et nous le déplorons, la SNCB se lancer dans une grande politique de relations internationales qui, si elle est nécessaire, ne rend pas moins indispensable une amélioration de la desserte intérieure. Je souhaite que le Ministre nous informe du fait que la Commission interministérielle a rappelé à la SNCB ses obligations dans ce domaine.

Monsieur le Ministre, il est clair que le réseau express régional ne se réalisera pas, par un coup de baguette magique, comme certains, d'ailleurs, le proposent.

Nous savons les efforts que le Ministre Thys a entrepris depuis un certain nombre d'années avec le soutien, d'ailleurs,

de la majorité du Conseil, pour élaborer cette stratégie de la mobilité. Nous savons aussi, qu'il faut agir avec prudence mais énergie dans ce domaine, et nous sommes convaincus que nous pouvons vous faire confiance, en tant que représentant de notre Exécutif.

Voulez-vous, à l'occasion de la défense du budget 1993, être notre intermédiaire pour informer les membres du Conseil des décisions concrètes qui ont été prises par la conférence interministérielle, à la fois sur l'amélioration de la mobilité intérieure et sur le chantier RER? (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs, avant d'aborder le budget de la Région, le Front national veut s'élever contre la tactique quasi-systématique de l'Exécutif qui consiste à faire parvenir aux membres du Conseil les documents indispensables à la compréhension des projets d'ordonnance dans des délais beaucoup trop courts pour pouvoir être étudiés sérieusement.

Citons, par exemple, la brique de 630 pages renfermant les fiches budgétaires relatives aux dépenses de notre agglomération, qui m'est parvenue le 24 novembre dernier, c'est-à-dire la veille du début de ce marathon budgétaire.

Il ne faut pas chercher très loin d'autres exemples illustrant cette manœuvre malheureuse. Hier encore, le Ministre a voulu prendre le Conseil au dépourvu en imposant de nouveaux amendements aux textes de ses projets d'ordonnance. La Cour des comptes se plaint également. Elle n'a pas disposé en temps utile des documents relatifs au second feuillet d'ajustement du budget de notre agglomération, vu la précipitation suspecte qui a présidé à l'élaboration de ceux-ci. La Cour des comptes, elle non plus, n'a pas pu jouer son rôle.

Tout cela signifie que l'Exécutif veut la précipitation. Il ne désire pas du tout — et pour cause — que l'on aille examiner de trop près ses chiffres.

Il ne suffit pas de faire éditer à grands frais une luxueuse brochure à charge des Bruxellois sur les finances de notre agglomération et sur son budget pour les ténèbres volontaires qui les entourent. La Commission des Finances se réunit de plus en plus souvent à huis clos, dans le but de cacher aux élus du Front national des dépenses qu'ils ne peuvent connaître. Tous les régimes totalitaires ont commencé ainsi: empêcher par tous les moyens la vraie opposition d'exercer sa mission de contrôle, entre autres en essayant de la museler et en lui coupant les sources d'information. Où est donc cette belle transparence? Où est ce souci de transparence dont parle le Président, M. Poulet?

Contrairement à ce qui est indiqué dans une certaine presse censurée comme en 1940-1945 et aux ordres du pouvoir qui la subsidie avec l'argent de tous, c'est-à-dire aussi avec celui des électeurs du Front national belge, ce dernier n'a pas marqué son accord sur les chiffres avancés par notre responsable des Finances. Il n'a pas avalisé les axes du budget. Il ne veut pas qu'on le banalise avec une certaine opposition qui, ayant soif du pouvoir, ne peut rien refuser aux totalitaires, et qui, donc, fait mille grâce à la majorité pour en être à la prochaine occasion.

Cela dit, j'adresse mille salamalecs — vous voyez que le Front national ne s'intègre — à nos Excellences pour avoir fait un nouveau magnifique cadeau sur un plat en argent au Front national: leur budget de pacotille de plus en plus détestable pour les vrais Bruxellois fera monter encore plus

haut la cote du FNB. Celui-ci aurait préféré des sondages moins favorables et prendre connaissance d'un budget humain pour les Belges, c'est-à-dire basé sur les moyens et les besoins réels des vrais Bruxellois.

Les accords des saints archanges — qui l'ignore encore? — ont été signés par les partis de la majorité, renforcés par les cocos qui, du coup, ont perdu leur pseudo, virginité auprès des gogos, entre autres pour étrangler financièrement Bruxelles.

M. Picqué, notre Ministre-Président, dont l'archangélique colère du 26 octobre dernier envers son chef a bien fait rire toute la galerie, cache la vérité. Ces funestes accords coûteront au moins II milliards aux seuls Bruxellois, rien que dans le domaine de l'enseignement.

Après le vote par la majorité et ses amis de la taxe PSU, qui va coûter plus de 3 milliards aux Bruxellois, qui va payer la nouvelle ponction? Bruxelles s'appauvrit par rapport aux autres parties de la Belgique, et ce, à une vitesse de plus en plus accélérée. Aussi sa capacité fiscale, encore positive, pour combien de temps, ne fait-elle que diminuer.

Elle est due, entre autres à l'hémorragie de plus en plus importante de contribuables fiscalement intéressants et au rush toujours plus important d'étrangers souvent fanatiques, faméliques, ignares et en mauvaise santé, donc super-budgétaires.

Le déficit annuel de Bruxelles s'élèvera en 1993 à 12 milliards, soit 5 milliards de plus que la norme autorisée par le Conseil supérieur des finances.

La Cour des comptes a souligné que les engagements prévus pour 1993 dépassent d'un milliard les ordonnancements, rien que pour l'aménagement du territoire. Les Bruxellois, fin 1993, auront à supporter une dette directe et indirecte de 100 milliards. C'est un début prometteur pour l'avenir.

Nos excellences savent très bien ce qu'elles font en chassant par leurs excès les bons contribuables, en déroulant le tapis rouge en faveur de ceux, toujours plus nombreux, que les Belges entretiennent, en dépensant de plus en plus et n'importe comment l'argent des Bruxellois.

En dehors des droits de succession et d'enregistrement, les rentrées fiscales sont en chute libre, le chômage augmente bien plus à Bruxelles que dans les autres Régions. Les contribuables fortunés quittent Bruxelles en masse. La croissance économique ralentit et le marché immobilier se tasse de plus en plus. Bruxelles devient de plus en plus pauvre, vos collègues dépendent à tort et à travers, les clignotants passent au rouge les uns après les autres et, comme dans la chanson, Monsieur le Ministre, vous affirmez que tout va très bien, que vous ne comprenez pas les pessimistes et les défaitistes.

Vous n'ignorez pas cependant que la Cour des comptes a annoncé pour bientôt le dérapage financier de notre bonne ville de Bruxelles. Votre ultime espoir, Monsieur le Ministre, est le mécanisme de solidarité qui jouera — vous êtes toujours optimiste — à partir de l'an 2005. Croyez-vous, par exemple, qu'à ce moment la République populaire de Wallonie, la dernière république populaire de la planète, vous lâchera un seul écu? Bien sûr que non, d'abord parce qu'elle déteste Bruxelles, qui la complexe, et, ensuite, parce qu'elle sera elle-même dans le trente-sixième dessous sur le plan financier, comme toutes les autres républiques populaires.

Je formulerai maintenant quelques remarques afin d'illustrer mes propos d'élu du peuple et non pas de représentant de parti.

Qui sait, par exemple, ce que coûtent les vagues successives qui vont submerger Bruxelles? C'est impossible pour un homme initié. Tous les budgets sont impliqués dans les milliards réservés à ce que certains naïfs appellent «l'avenir» ou «la chance» de Bruxelles.

On les retrouve, par exemple, camouflés dans la division Aménagement du territoire, où une bonne partie des 3 milliards prévus pour 1993, comme ne l'a pas caché le Ministre-Président, leur sera réservée. Il appelle cela pudiquement «rénovation urbaine». Même le budget de la recherche a été lourdement ponctionné en participant à cette ruineuse imposture. En effet, directement ou indirectement la moitié des études commandées par ce département concerne les chéris du régime.

On reste pantois devant les 32 millions représentant uniquement le financement d'études souvent oiseuses et inutiles, comme l'a dit M. Cools tout à l'heure. Comme les scientifiques ne sont pas de bons électeurs, le régime les pénalise en leur préférant des étrangers. C'est le cas notamment pour le programme *Research in Brussels*. Depuis 1990, ce sont, chaque année, 17 millions qui échappent aux chercheurs belges qui en ont pourtant bien besoin. Il faut donc en conclure que pour l'Exécutif ces derniers sont incapables de réaliser ce qui est demandé aux scientifiques étrangers.

Passons sur le milliard cent millions que coûtera aux Bruxellois exsangues les coûteux jousjoux dont ceux-ci se passeraient bien, je veux dire l'Exécutif bruxellois et son Conseil.

A quoi cela sert-il de dépenser près de 160 millions pour essayer de promouvoir l'image nationale et internationale de Bruxelles afin d'attirer dans notre ville des étrangers de bonne compagnie, si ces derniers se font de plus en plus souvent agresser à peine arrivés chez nous? Avec ces 160 millions, il faudrait d'abord doter Bruxelles d'une police digne de ce nom, bien entraînée, rétribuée décemment, motivée et disposant du matériel adéquat plutôt que de jeter, quasiment à fonds perdus, ces millions en faisant souvent un saupoudrage folklorique digne d'une petite ville de province.

L'ensemble des manœuvres dont je viens de parler, et bien d'autres encore, n'ont qu'un but: détruire Bruxelles en plongeant notre ville dans une situation financière inextricable. Ces coups bas l'obligeront à mendier du bois de rallonge aux flamingants — je n'ai pas dit aux flamands — qui lâcheront quelques secours en exigeant en contrepartie un prix exorbitant: notre liberté linguistique.

Le Front national belge, qui a entre autres pour mission de conscientiser les Belges, ne sera jamais complice de ce marché de dupes pour les Bruxellois: il votera donc contre les ordonnances qui ont pour but final de mettre Bruxelles à genoux, afin de permettre à l'extrémisme impérialiste de plus facilement la dévorer.

M. le Président. — La parole est à Mme Willame-Boonen.

Mme Willame-Boonen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je me permettrai d'intervenir au nom du groupe PSC sur les divisions 17, Monuments et Sites, et 18-19, Environnement et Eau, qui ont retenu particulièrement mon attention.

En ce qui concerne la politique des Monuments et Sites, le PSC se réjouit de voir augmenter le budget des fouilles archéologiques et d'apprendre que la Région bruxelloise va participer activement, au début de 1993, à une importante exposition axée sur l'archéologie urbaine.

Si l'augmentation du budget consacré aux fouilles — 2 millions de plus que l'année passée — est une bonne chose à souligner, il nous semble important que, dès le début, cette politique soit axée vers le Tourisme et s'intègre dans un ensemble culturel à larges retombées économiques. On ne soulignera jamais assez le passé lointain et prestigieux de notre cité dont l'histoire, difficile certes, a marqué nos murs. Tous les habitants de Bruxelles et ses nombreux visiteurs ne sont pas encore assez conscients de ces richesses, qu'il faudra leur présenter valablement.

Quant au reste de la politique de défense du patrimoine, il nous semble qu'on piétine encore trop. Certes, le Secrétaire d'Etat nous a expliqué en commission combien en cette matière la Région bruxelloise vient de loin, combien elle a peu d'effectifs à l'administration et combien aussi les pouvoirs subsidiés font preuve souvent de timidité face à l'ampleur des budgets à engager.

Certes, il est nécessaire de faire ou de commander des études précises avant de se lancer à corps perdu dans une politique de réhabilitation, mais il me semble qu'on aurait pu davantage mener une politique volontariste en la matière, que les pouvoirs subsidiés auraient pu davantage être poussés, bref que les Bruxellois voient *de visu* — tautologie volontaire, Monsieur le Ministre — que leur patrimoine est pris en mains et concrètement rénové. Certes, des associations intéressantes sont subsidiées, des marchés de service, pour des études surtout, ont été conclus, mais des sommes encore trop réduites — 1 million de moins qu'en 1992 — sont engagées pour la rénovation concrète de biens remarquables.

Nous savons tous que la restauration des bâtiments de valeur architecturale à Bruxelles n'est possible que grâce aux subventions que la Région de Bruxelles-Capitale accorde. Cette restauration réalisée à l'aide de subventions procure cependant des revenus aux pouvoirs publics, notamment au niveau de la TVA, augmentation de revenu cadastral, impôts sur le bénéfice des entrepreneurs, etc.

Etant donné que la fiscalité n'est pas régionalisée en Belgique, tous ces revenus reviennent à l'Etat et non à la Région de Bruxelles-Capitale allouant la subvention.

Je crois qu'il y aurait lieu de réfléchir et de faire preuve d'imagination en cette matière, notamment par le biais de la possibilité d'utilisation de dons fiscalement déductibles. Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'une personne ou entreprise faisant don à une institution reconnue par le Ministère des Finances peut déduire ce don de son revenu net imposable ou du bénéfice net imposable de l'entreprise. Pour les personnes, les dons doivent s'élever au moins à 1 000 francs et au maximum à 10 000 000 de francs et ne peuvent pas dépasser les 10 p.c. du revenu net imposable du donateur.

Pour les sociétés, les minima sont fixés à 1 000 francs et le plafond à 20 000 000 de francs, tandis que les dons ne peuvent dépasser les 5 p.c. de la base imposable. Pour tout don, une attestation est envoyée au donateur, que celui-ci doit joindre à sa déclaration fiscale.

Pour augmenter son budget de rénovation «Monuments et Sites», la Flandre a utilisé, depuis 1985, ce système via une asbl agréée, par le Ministère des Finances et appelée *Stichting Monumenten en Landschapszorg*, afin de rendre des dons fiscalement déductibles pour les monuments et sites. Il est en effet évident que souvent des particuliers et des sociétés sont disposés à faire des efforts pour la réfection de bâtiments de valeur auxquels ils tiennent.

Je pense, pour ma part, qu'il y aurait lieu de s'inspirer de cette attitude pratique qui nous permettrait de dynamiser la

renovation des bâtiments publics et privés, tout en ne grevant pas les finances régionales et en n'augmentant pas de cette façon les moyens de l'Etat central. Il s'agit, bien entendu, d'un équilibre à trouver. Je serais très heureuse d'entendre du secrétaire d'Etat compétent en la matière ses observations à cet égard.

En ce qui concerne l'environnement et la politique de l'eau, je crois qu'il faut tout d'abord être satisfait de voir augmenter le budget de l'IBGE: ses nouvelles missions en matière de politique de déchets et de contrôle du permis d'environnement justifient largement le doublement du budget prévu. En revanche, je ne vois pas comment ni où le même institut-contrôle serait chargé des nouveaux, énormes et bien justifiés budgets de la politique de l'eau.

En commission, le Ministre a insisté sur le fait qu'en division 19, politique de l'eau, on assistait à une augmentation de 50,8 p.c. par rapport au budget 1992 initial, car on arrivait enfin, et je m'en réjouis, à une politique de réalisations concrètes en matière d'épuration des eaux.

Mais qui va contrôler les énormes budgets prévus, qui va éventuellement revoir, réajuster le Plan directeur qui date de 1980, et dont le Ministre nous a dit en commission tout le mal qu'il en pensait? Il me semble que dans les textes légaux, c'était une mission de l'IBGE. Or, dans les textes budgétaires qui nous sont soumis, on ne retrouve rien de cette considérable responsabilité.

En ce qui concerne la future taxe sur l'eau, nous sommes un peu perplexes parce que nous n'en savons pas grand-chose.

M. André. — Vous n'êtes pas la seule.

Mme Willame. — Nous avons appris qu'elle allait rapporter 331 millions, qu'elle se placerait à deux niveaux: elle sera, d'une part, une sorte de taxe-redevance au prorata de la consommation d'eau et du nombre de litres d'eau sale rejetés par les particuliers et, à la limite, je peux le comprendre. D'autre part, il y aurait une taxe sur les rejets d'eau industrielles usées, qui s'inspirera des expériences en Flandre et en Wallonie. Pour le reste, nous a dit le Ministre en commission, les textes devront encore être précisés. La discussion du budget n'aurait-elle pas été une bonne occasion de voir clair dans tout cela?

Voilà, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, les quelques questions très précises que je me pose sur des points tout aussi précis du budget, mais suffisamment importants, me semble-t-il, pour qu'on y apporte certains éclaircissements. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guillaume.

M. Guillaume. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je me permets d'intervenir à cette tribune pour mettre un bémol au sentiment général de satisfaction de l'Exécutif en matière d'environnement.

L'exposé général nous révèle en effet que la Région aurait trouvé sa vitesse de croisière par l'adoption du plan de prévention et de gestion des déchets, des ordonnances relatives au permis d'environnement et aux études d'incidences, le tout cumulé avec la réorganisation de l'Administration.

Je ne reviendrai pas sur les remarques formulées par Marc Cools et moi-même lors des discussions de juillet sur les études d'incidences et le permis d'environnement: je trouve certains procédés injustes, peu démocratiques et peu efficaces; le groupe

PRL a rappelé l'impact négatif que de pareilles mesures pouvaient avoir sur l'activité économique.

Je constate, par contre, à la lecture des nouveaux crédits qu'il est proposé de mettre à la disposition du Ministre pour 1993, que le flou artistique le plus complet règne sur l'utilisation effective des ressources octroyées. Il est dit notamment que «l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement recevra une dotation beaucoup plus importante afin de faire face à de nombreux engagements de personnel». J'attire votre attention sur le fait qu'elle passe de 233 millions à 314 millions. Sans doute est-ce pour pouvoir traquer davantage celui qui se risque à entreprendre à Bruxelles? M. le Ministre pourrait-il nous éclairer sur des projets aussi vagues qu'inexpliqués?

Plus loin, je lis que «des moyens budgétaires seront dégagés à l'attention des communes afin de leur permettre de mettre en œuvre l'ordonnance relative au permis d'environnement et aux études d'incidences».

Effectivement, 23 millions leur seront alloués en matière d'application du permis d'environnement. Malgré cela, je crains que les communes ne supportent finalement l'essentiel de l'effort financier, vu notamment la modestie de la somme de 4 millions — au lieu des 18 millions de l'an passé — qui leur est accordée à un autre poste concernant l'équipement informatique relatif au même permis d'environnement, poste qui comporte également d'autres tâches, intéressant l'hygiène et la santé publique.

Comme à l'accoutumée, par contre, les postes relatifs au renouvellement des conventions et à l'éducation à la nature bénéficient de moyens complémentaires. Sans vouloir nier l'intérêt de certaines mesures pédagogiques, il me paraît pour le moins incroyable que la majorité actuelle se croit toujours obligée de renouveler des accords antérieurs tout en finançant une politique plus ambitieuse en matière de subventions à diverses associations, de frais d'études, et de publications, généralement à la gloire de l'Exécutif. Trois millions vont notamment à l'Interenvironnement, sans doute pour lui permettre de critiquer l'opposition libérale et ses mandataires en particulier. Au total, les crédits de subventions aux associations passent de 5 à 15,5 millions. L'Exécutif va même jusqu'à soutenir et encourager des sociétés de chasse et d'élevage d'oiseaux indigènes alors que la chasse est en principe interdite sauf dérogation. C'est l'activité 1 du 03 de la division 18.

Le spectre de la spirale inflationniste tant décriée par les économistes touche déjà notre Région. Pourquoi l'Exécutif doit-il dès lors systématiquement augmenter les dépenses?

Certes, cette réflexion pourrait aussi être adressée à l'Etat national — qui a toutefois trouvé la parade en lançant, avec la complicité d'Ecolo, les Ecotaxes mais la Région n'a pas la circonstance atténuante d'avoir été soumise à des ponctions successives opérées sans discernement par une suite de Gouvernements de centre-gauche.

Mon discours critique n'a toutefois pas pour but de restreindre l'importance de la politique de l'environnement. Le groupe PRL a pleinement conscience de l'utilité de certaines mesures mais se demande à juste titre si les arbres IBGE, IHE et autres ABP ne cachent pas sous une forêt de sigles, une réalité que des organismes parastataux ne pourront gérer avec toute la souplesse d'action et la rigueur financière voulues.

La dette régionale à mi-législature est la succession de petits dérapages budgétaires qui font de grandes rivières... Mais là, nous entrons de plain-pied dans la politique de l'eau que je vous propose d'aborder maintenant.

Mes commentaires sur le projet de budget relatif à la politique de l'eau ne seront, hélas, guère plus favorables.

L'exposé introductif du Ministre nous annonce en effet que la progression extraordinaire des crédits est la concrétisation des études effectuées les années antérieures. Il me semble en effet qu'il devient urgent d'agir sur le terrain, après avoir connu trois ans et demi d'atermoiements.

Même dans le cadre des trois lignes de force du projet de l'Exécutif, à savoir les stations d'épuration, les collecteurs et les bassins d'orage, des problèmes aigus ne trouveront pas dans un proche avenir une réponse à la mesure de l'espérance que les riverains des quartiers concernés sont en droit d'attendre d'un Exécutif qui leur avait pourtant beaucoup promis lors des réunions de concertation.

J'en veux pour preuve les inondations qui continuent à se succéder dans les quartiers Chômé-Wolles à Schaerbeek, Gray à Ixelles et Saint-Denis à Forest sans espoir concret d'amélioration.

J'avais eu l'occasion l'année dernière, à cette même tribune, de rappeler l'important problème des riverains des rues Chômé et Wolles. Malgré diverses concertations et un projet réalisé par l'intercommunale du Maelbeek, l'Exécutif continue à dépenser les deniers des contribuables bruxellois pour des enquêtes et des contre-expertises qui retardent le dossier et qui aboutissent en outre à une discrimination flagrante au niveau de la subsidiation entre certains bassins d'orage, qui bénéficieraient d'un subside total à 100 p.c., et d'autres, qui recevraient un avis de subsidiation à 65 p.c. Dois-je vous rappeler que ce dossier traîne depuis 1988 et qu'un avant-projet cohérent avait été mis sur pied, qui prévoyait le raccordement de l'égoût Wolles à l'ancien collecteur du Boerenhol ainsi que la création, d'une part, d'une station de pompage rue Chômé et, d'autre part, d'un bassin d'orage rue Frans Courtens permettant d'éviter tout risque d'inondation en cas de crue. Déjà en 1988, M. Valkeniers de l'Exécutif précédent, avait donné son accord de principe. En 1990, M. Désir m'avait répondu que ce travail pouvait être subsidié à 100 p.c. dans le cadre de la gestion de l'épuration. Au terme d'une étude détaillée en février 1991, l'Intercommunale du Maelbeek disait d'ailleurs la même chose, mais en novembre de la même année, le prédécesseur de M. Gosuin revoit sa position et ne parle plus que d'une subsidiation à 65 p.c. dans le cadre de l'égouttage communal. Il m'avait pourtant promis que les subsides seraient payés par l'article 43.01 qu'il avait fait réserver dans le Budget 1992. On attend toujours! Ainsi l'Exécutif, par une querelle injustifiable de taux de subsidiation et par des demandes répétées de nouvelles études superflues, laisse des centaines de personnes dans la crainte permanente de devoir évacuer caves et rez-de-chaussée à chaque averse importante. Quand je vois les crédits de réalisation octroyés pour d'autres dossiers — prenons, à l'activité 4, 50 millions pour Saint-Gilles et 192 millions pour Anderlecht — alors qu'il faut expliquer aux riverains de Chômé-Wolles que des budgets ne sont désormais prévus que pour des études complémentaires — 30 millions au total pour Chômé-Wolles, Gray et Saint-Denis — je ne m'étonne pas que pour eux, cette différence dans les priorités est la goutte d'eau qui fait déborder le vase de la patience.

Je m'interrogeais déjà, lors de la discussion du Budget 1992, sur cette discrimination que rien ne justifiait. L'année 1993, qualifiée par l'Exécutif d'année des grands travaux, me confirme dans mon idée que la politique de l'eau connaît deux poids, deux mesures.

Je ne peux en effet m'empêcher de me demander quelles sont les raisons objectives invoquées par l'Exécutif pour justifier l'état d'avancement des travaux des collecteurs du bassin

sud par rapport à ceux prévus mais non encore organisés au nord-est de notre capitale.

Il est vrai que Saint-Gilles et Anderlecht, notamment, ont l'avantage d'avoir parmi leurs édiles, des anciens ou actuels Ministres régionaux ou Secrétaires d'Etat. Les communes de Schaerbeek, Evere ou Ixelles ne peuvent en dire autant et les dossiers Chômé-Wolles et Gray n'avancent pas à la même vitesse: est-ce un hasard dû à leur configuration? Ces projets émergeront-ils tout de même avant les prochaines échéances électorales? J'aimerais une réponse claire du Ministre sur ce point. Bref, M. Gosuin se comporte comme le Danton de l'Exécutif: des promesses, toujours des promesses, encore des promesses!

Quoi qu'il en soit, l'argumentation budgétaire ne pourra à elle seule nous satisfaire. L'Exécutif nous avait habitués à prévoir des postes importants en frais d'études, de publications et autres colloques. La concrétisation effective des mesures à prendre, annoncée avec grand fracas dans les médias, ne l'a pas empêché de renouveler des conventions dont l'utilité n'est pas prouvée; de même, je déplore qu'on augmente les subsides pour des participations telles que celle à Aqua Expo ou pour la diffusion de nouvelles plaquettes pédagogiques. Encore une fois, je voudrais dénoncer l'énormité des dépenses d'études de publications, colloques et autres expositions qui passent de 5,3 millions en 1992 à 37 millions en 1993. Même si on y retrouve les 30 millions pour Ixelles, Schaerbeek et Forest, dont je vous ai parlé voici un instant, ces différentes expositions, colloques et publications auront probablement un côté *public-relations* qui profitera plus à leur commanditaire qu'à la population. Il est vrai que le financement sera assuré par une taxe sur l'eau qui pénalisera à nouveau l'ensemble des citoyens: 331 millions à charge des ménages au prorata de leur consommation. On parle de 6 francs le mètre cube, ce qui porterait donc le montant de cette taxe «Gosuin» à environ mille francs par ménage moyen. Mais ce montant pourrait bien entendu être beaucoup plus élevé pour les familles nombreuses ou pour les grands consommateurs.

Je constate d'ailleurs concrètement la contradiction qui existe entre le principe du «pollueur-payeur» voulu par le Ministre et sa mise en place qui touchera tout le monde, et en particulier les entreprises.

Les taxes s'accroissent et l'activité économique se ralentit; comment ne pas y voir un parallèle? Qui oserait encore entreprendre en sachant les frais fixes qu'il doit déboursier avant d'espérer une rentabilité potentielle? Cette question, qui ne concerne pas seulement la politique de l'eau, est toutefois récurrente.

En conclusion, la politique de l'Exécutif a les pieds dans l'eau au point qu'il faut désormais inverser la célèbre maxime latine «*Fluctuat nec mergitur*»: le bateau sombre mais ne flotte pas. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandebussche.

De heer Vandebussche (op de tribune). — Mijnheer de Voorzitter, Heren leden van de Executieve, Collega's, mijn fractievoorzitter heeft reeds een algemene benadering gegeven van deze begroting. Ikzelf zal ingaan op de eventuele aankoop van een gebouw van de Franse Gemeenschap door de Brusselse Executieve dat nadien eventueel opnieuw ter beschikking zal worden gesteld van de Franse Gemeenschap. U zal begrijpen dat wij daar als Nederlandstaligen heel wat vragen bij hebben, zoals, hoe luiden de afspraken in de Executieve ter zake? Wordt gedacht aan compensaties? enzovoort. Ingevolge het Sint-Michielsakkoord zullen wij komen tot een nieuwe relatie tussen de Gemeenschappen en het Brussels Hoofdstedelijk

Gewest. Blijkbaar worden hier een aantal initiatieven gepland die in die richting gaan.

Waarover gaat het? Enkele Franstalige kranten maakten onlangs melding van de aankoop van het Maison de la Francité, eigendom van de Franse Gemeenschap, door de Regie van de Agglomeratie voor de prijs van 50 miljoen frank. Hiermee wordt een verklaring van CCF-collegelid Didier Gosuin in de openbare vergadering van de Franse Gemeenschapscommissie van 23 oktober 1992 bevestigd. Reagerend op een opmerking dat het Maison de la Francité zou zijn aangekocht door het Brussels Gewest zei hij het volgende — ik citeer uit het *Beknopt Verslag* van de ACCF —: «La Maison de la Francité n'a pas été reprise par la Région mais par l'ancienne Régie de l'Agglomération.»

De activiteiten van deze oude Regie van de Agglomeratie komen niet meer voor op de middelenbegroting van de Agglomeratie, noch op de begroting van het Gewest, tenzij het onder de begrotingspost «gebouwen» werd ondergebracht. Hoewel de Regie van de Agglomeratie reeds enkele jaren «in ontbinding» is en, voor zover ik weet, sedertdien geen nieuwe eigendommen meer heeft verworven, wordt nu een unicommunautaire infrastructuur aangekocht.

Het komt mij voor dat de Franse Gemeenschap, met bemiddeling van de Franse Gemeenschapscommissie, in de oude Regie van de Agglomeratie een middel heeft gevonden om een deel van haar financiële problemen op te lossen.

In de krantenartikels wordt trouwens bevestigd dat de Regie zich tegenover de Franse Gemeenschap engageert dat de activiteiten van het Maison de la Francité in het gebouw kunnen worden voortgezet, waar ik op zich niets tegen heb.

Dat de Regie van de Agglomeratie nu opnieuw aankopen verricht, lijkt mij wel in tegenspraak met het hoofdstuk «Agglomeratie» van de beleidsverklaring van de Executieve. Ik citeer: «Wat de opdrachten betreft die de Agglomeratie in het verleden heeft ontwikkeld in de plaats en in afwezigheid van een werkelijk Brussels Gewest, en daar de toestand nu anders is, zullen deze opdrachten, hun personeel en hun roerende en onroerende goederen aan het Gewest moeten overgedragen worden. Men zou kunnen stellen dat de Agglomeratie (de bijzaak) aan het Gewest (de hoofdzaak) ondergeschikt is. Deze bepaling slaat op verschillende diensten of delen van diensten van de Agglomeratie: de Grondregie naar ruimtelijke ordening, de Huisvestingsinformatie naar huisvesting,...

Deze aankoop roept dus heel wat vragen op zowel over het voortbestaan en het statuut van de oude Regie van de Agglomeratie als over het feit dat met haar financiële middelen een unicommunautaire infrastructuur wordt aangekocht.

Op welke begrotingspost zijn de activiteiten van de oude Regie van de Agglomeratie terug te vinden?

Maakt de aankoop van het Maison de la Francité deel uit van een vernieuwde activiteit van de Regie van de Agglomeratie op de immobiliënmarkt?

Kan het dat een regie «in ontbinding» nog dergelijke aankopen verricht?

Wat zijn de verdere plannen van de Executieve met de Regie van de Agglomeratie?

Een meer algemene vraag: hoever staat het met de in de beleidsverklaring van de Executieve aangekondigde oprichting van een Regionale Grondregie?

Werd deze aankoop besproken in de Executieve en maakt ze deel uit van een «communautair akkoord» waardoor in de

toekomst ook aankopen van eigendommen van de Vlaamse Gemeenschap mogelijk worden?

M. le Président. — La parole est à M. Rens.

M. Rens. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la lecture des journaux m'a appris que certains imaginaient de nous payer dorénavant en fonction des présences en séance et en commission.

La loi de 1937, comme un Ministre le rappelait dernièrement, lie également le paiement du fonctionnaire à sa présence, sans que l'on parle de présence active ou passive. (*Sourires.*) Aussi, prudent — on ne parle pas de rétroactivité, mais on ne sait jamais... —, vous demanderai-je, Monsieur le Président, tout en admettant — tradition parlementaire oblige — le fait que l'on ne cite pas nommément les intervenants en commission, que l'on ajoute toutefois mon nom à la liste, que je suppose exhaustive, des membres ayant participé aux travaux de la Commission.

Je ne sais si ce qui précède fait partie de mon quota de minutes, aussi vais-je m'efforcer d'être succinct dans la suite de mon intervention. Celle-ci portera principalement sur l'information à donner concernant certains articles ou chapitres de ce budget, budget que mon groupe considère favorablement dans l'ensemble.

Il est inutile de vous rappeler les interventions de plusieurs Collègues concernant la taxe dite PSU et la manière dont les indépendants avaient été, ou plutôt n'avaient pas été informés, de la possibilité de récupérer certaines sommes.

(*M. Poulet, Président, reprend place au fauteuil présidentiel*)

(*De heer Poulet, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op*)

Le colloque de la semaine dernière a révélé que ce que l'on demandait en priorité, c'était une information simple et complète, accessible à tous. Je crois que ce point a été soulevé par de nombreux intervenants, et ce dans les trois commissions, et j'ai demandé que l'on envisage de créer à côté de «Bruxelles-liaison Europe» une cellule «Bruxelles-liaison contribuable bruxellois». (*Sourires.*) Il a été, en effet, plus discuté dans ma commission de la manière dont on informait le contribuable que de la hauteur de la taxe.

Aussi, Monsieur le Ministre représentant de l'Exécutif, au risque de voir certains me traiter de complexe, je vous demanderais de prendre toutes les mesures afin que cette compétence normative en matière d'impôts régionaux, dont la Région de Bruxelles-Capitale use pour la première fois, n'ait pas de répercussion négative.

Il est vrai que le calcul est simple, que tout le monde peut comprendre que si 1,25 p.c. représente 100, il suffit de dire que 2,25 p.c. égale 55 et d'adapter en conséquence les centimes additionnels communaux. (*Sourires.*)

C'est tellement simple que je crains que cela ne puisse se réaliser dans les délais permettant une perception normale des taxes!

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Vous n'avez pas encore lu le dernier numéro de *Vlan*.

M. Drouart. — Avec la photo?

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Sans photo!

M. Rens. — Non, mais j'ai vu le projet de lettre qui sera envoyée dans les communes. (*Colloques sur certains bancs.*)

M. Rens. — Ce dont je suis sûr, par contre, c'est qu'en cas de retard dans la perception, ce seront les représentants de la Région qui seront considérés comme les grands responsables.

J'en viens à une autre question où l'information devrait être plus complète. Il s'agit de l'avenir du personnel de la STIB mis à la disposition de la Région. Il a fallu insérer un cavalier pour trouver une solution, solution visée à titre exceptionnel pour la Cour des comptes cette année.

Soulevons le problème du CCN. De quelles forme de contrat et de garantie s'agit-il en fin de compte?

Mais, Monsieur le Ministre représentant de l'Exécutif, le point qui me semble crucial — et je terminerai en insistant à nouveau sur la portée négative qu'il pourrait engendrer — est bien le taux du précompte immobilier qui risque d'avoir une retombée immédiate sur les finances communales. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Adriaens.

M. Adriaens. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'analyse du budget nous donne, chaque année, l'occasion de vérifier si l'Exécutif a une réelle volonté de protéger l'environnement. En effet, dans le budget, plus de belles paroles, de vagues promesses ni de multiples conférences de presse publicitaires. Les mots doivent céder la place aux chiffres, et le budget, dans sa sécheresse mais aussi dans sa vérité, est le moment où les choses deviennent enfin claires en matière d'environnement.

Et comme chaque année, le constat est affligeant. Pour démontrer cette affirmation, je vais disséquer le budget environnemental en trois parties, la division 18, Environnement proprement dit, la division 19, Politique de l'eau et le budget de l'Agence régionale de Propreté.

Commençons par cette dernière. J'ai interpellé les Ministres sur les carences de leur plan-déchets lors de la dernière séance et je n'entrerai donc pas dans les détails, mais quelques réalités budgétaires sont à mettre en évidence. Tout d'abord, il faut s'arrêter sur la croissance, réellement effrayante du budget consacré à l'élimination des déchets ménagers dans notre Région. De 1991 à 1992, on est passé de 2 milliards 309 millions à 2 milliards 534 millions, soit une augmentation de 9,7 p.c. pour gérer les immondices de Bruxelles. En 1993, le budget prévoit une somme de 2 milliards 818 millions, soit une nouvelle augmentation de 11,2 p.c. Cette tendance inquiétante s'explique par des causes structurelles que l'on retrouve dans le budget; notamment l'augmentation continue du coût de mise en décharge des mâchefers et l'augmentation du subside à la SIOMAB. Et les prévisions budgétaires sont encore plus inquiétantes. Dans le plan-déchets, on prévoit que pour mettre l'incinérateur en règle avec les normes européennes d'émission des polluants, on va sans doute devoir investir plus d'un milliard. Il est vrai que ces charges croissantes seront inscrites au budget de la division Environnement. La lecture du budget de l'ABP nous fournit donc un message essentiel: il faut absolument attaquer le problème à la source, à savoir réduire la quantité de déchets à traiter, sinon nous atteindrons rapidement une impasse budgétaire. On peut espérer que les écotaxes seront un outil efficace dans ce domaine.

Si l'on en vient donc à la division «Environnement», la première et pénible constatation est la stagnation des moyens à un niveau ridiculement bas. Comment croire que l'on peut mener une politique dynamique en matière d'environnement avec 2,1 p.c. du budget régional? L'IBGE est le seul à voir ses moyens augmenter mais toutes les autres politiques — amélioration de la qualité de la vie, lutte contre les nuisances, conservation de la nature — voient leurs moyens budgétaires limités à des niveaux d'inefficacité flagrante. Plus grave encore, les seuls postes qui augmentent sont ceux qui prévoient des subsides et soutiens à certaines activités de l'Agence de Propreté et, en particulier, pour rendre l'incinérateur moins nocif. Le groupe Écolo ne peut donc que regretter que le budget de la division «Environnement» s'oriente de plus en plus vers le soutien à un instrument anti-écologique que nous dénonçons depuis toujours. Comment pourrions-nous approuver un tel budget?

Mais j'ai gardé le meilleur pour la fin, si j'ose parler ainsi pour un aussi mauvais dossier: la politique en matière d'eaux. Ici, je crois que pour comprendre ce qui se passe, il faut absolument lier le budget 1993 aux ajustements 1992 et plus encore aux comptes que nous avons reçus pour le budget 1991. Depuis des années, je questionnais le Ministre pour savoir quels sont les crédits qu'il ordonnance par rapport à ses crédits d'engagements, qui étaient, il faut le reconnaître, assez élevés. Les réponses commencent à arriver. Les données pour 1991 sont connues: pour la division 19, Politique de l'eau, 132 millions furent dépensés sur les 1 253 inscrits au budget, soit 10 p.c. de réalisation. Nos pires craintes ont donc été dépassées. Pour l'année 1992, le deuxième ajustement est tout aussi révélateur: on ne demande plus que 270 millions sur les 720 initialement prévus.

La preuve est donc bien là: vous ne dépensez rien de plus en la matière.

En ce qui concerne le budget 1993, il est aisé d'inscrire des chiffres assez extraordinaires comme une augmentation de 300 p.c. En partant de rien, ce n'est pas bien difficile! Il ne s'agit pas là du résultat d'une politique réellement dynamique. En fait, on ne fait que réinscrire des montants inscrits l'année dernière, et toujours pas dépensés. Mais soyons optimistes, la demande permis de bâtir pour la station d'épuration de Forest, celle qui a déjà été inaugurée deux fois depuis cinq ans, a été introduite. On peut supposer que lorsque ce permis sera accordé, nous serons tous invités à la troisième inauguration. Vous m'excuserez de plaisanter avec un sujet aussi grave mais ne dit-on pas que l'humour est la politesse du désespoir? En tout cas, je crois que j'ai déjà gagné le pari que j'avais fait, il y a environ deux ans avec le Ministre de l'époque, ayant dans ses attributions l'eau. Il m'avait promis que la station sud serait opérationnelle en 1994. Nous pouvons voir dans ce budget que des crédits pour sa construction sont prévus jusqu'en 1995. J'ai donc gagné mon pari.

À côté de la très déficiente politique d'épuration des eaux, on peut aussi s'intéresser à la politique d'assainissement des eaux de surface, partiellement liée à la première. À ce sujet, les discussions en commission furent très intéressantes puisqu'elles furent l'occasion d'une remise en cause de priorités budgétaires retenues pour le choix des vallées qui bénéficieront d'une lutte contre les inondations dans les années à venir. En effet, les propos du Ministre Gosuin semblaient remettre aux calendes grecques les indispensables travaux d'assainissement à effectuer dans la vallée du Maelbeek. Après de longs débats, l'on constata un front commun des conseillers pour défendre les quartiers centraux, toujours défavorisés par rapport à la riche périphérie. Nous avons ainsi obtenu un engagement du Ministre à accélérer les études et travaux dans cette vallée trop longtemps délaissée. Cette promesse s'est traduite par une

modification du tableau de programmation des investissements dans les prochaines années et nous avons eu le bonheur de voir apparaître une somme de 950 millions en engagements et de 158 millions en ordonnancements pour le budget 1994. Nous ne voterons pas sur ce chiffre pour le présent budget mais il est évident — et je prends à témoin le Ministre des Finances — que cet engagement écrit de l'Exécutif ne pourra être oublié sans que cela ne provoque de graves problèmes. Le groupe Ecolo tient à insister publiquement sur ce point.

Enfin, on ne peut passer sous silence les problèmes engendrés par la réfection des berges de la Senne. Une fois de plus, la collectivité est tenue d'intervenir pour prévenir des problèmes créés par des activités privées. Les berges de la Senne doivent être stabilisées d'urgence car la menace de rupture des conduites de produits pétroliers qui s'y appuient pose de très graves problèmes de sécurité. La participation des sociétés privées qui créent ces problèmes n'est pas immédiatement possible et il faudra des procédures en justice afin de déterminer les responsabilités financières de chacun. Le groupe Ecolo insiste pour que tout soit entrepris rapidement dans ce sens et pour que cela se traduise par une contribution financière aux travaux qui doivent être entrepris d'urgence. Il n'est pas admissible, en effet, que se perpétue indéfiniment une logique qui accepte la privatisation des bénéfices et la collectivisation des coûts de réparation. Le groupe Ecolo demande donc au Ministre de confirmer, dans sa réponse, les propos émis par le Ministre Gosuin en commission, selon lesquels les mesures nécessaires à la réparation et à la sécurité seraient prises et les démarches juridiques entreprises afin de faire partager le coût des travaux par ceux qui en sont la cause.

Ce dernier point illustre une constante que l'on retrouve tout au long du budget quand on l'examine sous le critère de l'environnement. De plus en plus de dépenses sont engagées pour réparer les dégâts environnementaux mais bien peu est fait dans le sens de la prévention.

Malgré ce que vous nous avez dit il y a trois ans, l'absence de transversalité augmente encore cette logique d'intervention en fin de processus, quand il est trop tard : sur les 360 nouveaux bus, seuls 20 utiliseront des carburants propres non polluants; la politique de l'énergie reste balbutiante et l'on s'étonne de devoir multiplier les stations de mesure de la pollution de l'air. Depuis des années on nous promet une taxe sur les nuisances qui ne voit toujours pas le jour et l'on regrette de devoir consacrer des dizaines de milliards à la dépollution des eaux; ce qui est tout à fait normal puisque les décisions préventives n'ont pas été prises en amont. On refuse obstinément d'établir une fiscalité sur les déchets qui respecte le principe du pollueur-payeur et on se trouve donc confronté à des montagnes de déchets qui coûtent près de 3 milliards à la Région dans le budget de cette année. Un vieux dicton dit que gouverner c'est prévoir. En matière d'environnement, le budget prouve que votre imprévoyance est totale et donc que vous ne gouvernez pas; vous gérez à la petite semaine, accumulant les dettes, non seulement financières mais aussi écologiques, ce qui ne manque pas d'être très inquiétant pour les années qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Clippele.

M. de Clippele. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mes Chers Collègues, la défense du budget est un événement très important dans la vie d'un Exécutif. Lorsque celui-ci a bien travaillé durant toute l'année, tous ses membres devraient être présents, ici, pour défendre leur budget avec enthousiasme. Or, je constate que M. Chabert est ici seul comme un « sacrifié ».

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je ne me considère pas comme sacrifié mais comme privilégié.

M. de Clippele. — Je trouve cette attitude de l'Exécutif très regrettable. Cela me paraît d'autant plus dommage que je voudrais uniquement aborder la politique du logement dont M. Gosuin est responsable. Or, il est absent. Je vais cependant poser un certain nombre de questions auxquelles, je l'espère, vous pourrez me répondre.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — M. Gosuin pourra vous répondre lundi après-midi.

M. De Coster. — Si vous aviez été présent en début de séance, vous le sauriez.

M. Harmel. — Revenez lundi, Monsieur de Clippele.

M. de Clippele. — Je veux bien intervenir lundi, car M. le Président m'autorise à parler dix minutes alors que je pourrais évoquer le sujet pendant deux heures.

Le logement est un problème extrêmement délicat, Monsieur le Ministre, car il touche la personne humaine comme la nourriture et l'habillement. Ce problème ne revêtait pas la même importance dans le passé où le logement était plutôt sommaire: une caverne, une hutte, ou une simple bâtisse suffisait. Actuellement, un logement décent doit répondre à certains critères; il doit être fourni d'eau courante, de chauffage central, d'électricité, de sanitaires, etc. Ma crainte est qu'à l'avenir le problème du logement se pose de façon encore plus cruciale du fait que les maisons seront encore plus modernes. Tout se fera probablement par ordinateur et les couches sociales qui n'ont pas les moyens financiers suffisants auront de plus en plus de difficultés à bénéficier d'un logement confortable.

La Belgique a toujours été privilégiée en matière de logement, par rapport à d'autres pays, et cela pour deux raisons.

Premièrement, le Belge, comme le Japonais et le Suisse, épargne de façon assidue en vue d'acquiescer un logement. Deuxièmement, vous savez comme moi que le Belge a une brique dans le ventre.

En ce qui concerne Bruxelles, — puisque le budget concerne les 19 communes de Bruxelles — un problème se pose comme dans la plupart des autres grandes villes: le nombre de propriétaires y est nettement moins important qu'en province où les deux tiers des familles belges sont propriétaires de leur logement. En revanche, seul le tiers des Bruxellois est propriétaire. Ce phénomène s'observe dans toutes les grandes capitales de l'Europe.

A cela s'ajoute un problème spécifique pour Bruxelles. A Paris, par exemple, les personnes moins aisées habitent ce que l'on appelle la banlieue rouge tandis qu'au centre se trouvent principalement les bureaux, les magasins, les hôtels ainsi que des habitants plutôt aisés qui disposent d'un pied-à-terre pour la semaine et d'une seconde résidence pour le week-end à 50 ou 100 kilomètres de Paris.

Ce même phénomène peut s'observer à Londres et dans d'autres capitales comme Rome. Par contre, à Bruxelles, le phénomène inverse se produit. Les personnes plutôt aisées sont tentées de résider en dehors de Bruxelles, c'est-à-dire en dehors des 19 communes. Au centre, se trouvent les bureaux et les autres habitants ainsi que les immigrés. La politique du Gouvernement actuel consiste à freiner l'implantation des bureaux — ce que je peux comprendre car nous sommes pris

dans une enclave de 19 communes. Mais si les entreprises vont s'installer dans la périphérie, il est à craindre que les employés fassent de même.

J'ai relevé dans le *Vlan* les propos assez typiques du bourgmestre d'Ixelles — commune très importante de Bruxelles — qui a la même couleur politique que la mienne: «Le problème n'est pas de trouver un logement car il y en a à tous les prix, mais de trouver des habitants.»

Je profite de cette occasion pour soulever le problème des immeubles inoccupés qui font également l'objet de la politique du logement. Ces immeubles, selon le dernier recensement de 1981, se chiffrent à 18 214, soit 3,9 p.c. Ce nombre est élevé en chiffres absolus bien que la valeur relative soit faible. Certaines études évoquaient cependant le chiffre de 30 000. Je n'en connais pas les sources. Je m'en tiens, pour ma part, au recensement de 1981. Je ne dispose pas encore de celui de 1991.

M. Chabert, Ministre des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Cela tourne autour de 12 000!

M. de Clippele. — Ils auraient donc diminué. La plupart des immeubles abandonnés, proviennent pour 61 p.c. de commerces désaffectés. Certains promoteurs immobiliers laissent véritablement pourrir les immeubles — ce qui est tout à fait répréhensible.

Autre cause: les décès. Un certain temps est nécessaire au règlement de la succession ou pour trouver un nouveau locataire.

Enfin, dans les quartiers défavorisés, certains propriétaires peuvent obtenir un emprunt hypothécaire pour rénover l'immeuble, mais le loyer perçu ne suffit pas à payer les intérêts de l'emprunt.

S'il faut agir pour réduire le nombre d'immeubles inoccupés, même si l'on parvient à régler ce problème, celui du logement n'en sera pas pour autant résolu à Bruxelles.

J'aborde à présent le problème du budget en matière de logement, et plus spécialement les frais d'études pour lesquels le montant prévu est de 30 millions, dont une partie va à BRAL, au Syndicat des locataires, à la Promotion des droits sociaux, etc. J'aurais voulu connaître le montant précis accordé à chacune de ces organisations. En effet, un problème de représentativité se pose. J'ai assisté au congrès des cinq associations de locataires, il y a environ un an et demi, au moment du vote de la loi Wathélet. Le problème était donc d'actualité. Chaque parti politique y était représenté. Ce congrès se tenait dans la grande salle de la CGER de la rue des Boiteux. Septante-six personnes étaient présentes — y compris celles qui sont parties plus tôt ainsi que celles arrivées en retard — soit quinze personnes par association! Or, Bruxelles étant habitée par deux tiers de locataires, ceux-ci sont donc au nombre d'environ 500 000. Et, au moment où leur problème est évoqué, 76 seulement sont présents! Je doute donc de la représentativité de ces associations. Une étude a-t-elle été menée sur cette représentativité? Avez-vous procédé à un contrôle de l'utilisation de l'argent versé par les contribuables bruxellois? Cette utilisation a-t-elle été justifiée?

Dans votre budget, figurent également des subsides de propagande et, entre autres, un colloque donné par la FGTB. Je rappelle que les trois syndicats réunis, FGTB, CSC et les syndicats libéraux perçoivent ensemble un montant de 3,5 milliards pour payer les allocations de chômage. Ce montant ne comprend pas les primes syndicales des affiliés, les

primes syndicales payées par certains employeurs, ni les primes syndicales payées par l'Etat pour des fonctionnaires, affiliés ou non. Ces organisations disposent donc de dizaines de milliards. Estimez-vous donc nécessaire d'accorder un subside à la FGTB pour organiser un colloque? De nombreuses autres organisations mettent sur pied de telles manifestations sans demander de l'argent. Je pense notamment à la Fédération des Propriétaires ou Syndicat National des Propriétaires qui, jamais, ne feraient appel à l'argent des Bruxellois en pareil cas. D'autant plus que, de cette manière, ils deviendraient dépendants du pouvoir politique. Pourquoi accordez-vous donc un montant aussi important, soit plusieurs millions, à la FGTB pour organiser ce colloque?

Dans votre budget figure également une allocation de 180 millions pour combler le déficit de sociétés immobilières de service public. Ainsi qu'une allocation de 180 millions aux sociétés immobilières de service public pour remises de loyer aux locataires, chefs de famille. Qu'est-ce que cela signifie? Y a-t-il eu mauvaise gestion ou politisation? Avant d'accorder ces deux fois 180 millions, avez-vous demandé un plan de réorganisation afin de garantir une bonne gestion?

Je constate un poste subvention à la SLRB — Société des Logements de la Région de Bruxelles — de 25 millions pour surcoût de la construction du projet pilote «La Marolle». Cela signifie donc qu'en cours de construction, on s'est aperçu qu'il manquait 25 millions. Pareille situation est inimaginable dans le cas d'un particulier qui fait construire son logement. L'existence de ce poste budgétaire démontre l'absence de gestion efficace.

En ce qui concerne le logement social, Monsieur le Ministre, j'aimerais connaître le montant exact de la dette du passé. Au niveau national, cette dette se chiffre à 248 milliards et augmente chaque année. J'aimerais en connaître la part exacte pour la Région de Bruxelles ainsi que le montant du remboursement. Dans le budget, un montant de 900 millions figure pour le paiement des intérêts. Le capital est-il également remboursé? Si ce n'est pas le cas, je crains un futur effet boule de neige. Sur combien d'années le remboursement du capital est-il prévu?

Certaines mesures à moyen terme et d'autres à long terme devraient être envisagées. Les mesures à moyen terme concernent les incitants fiscaux et nous pensons pouvoir les appliquer le jour où nous serons au pouvoir. Lorsqu'une personne fait construire un logement peu important, à loyer réduit, est-il normal qu'elle doive payer une TVA aussi élevée?

Ne pouvez-vous envisager la possibilité d'une diminution de la TVA, uniquement pour cette catégorie, lors d'une concertation avec les instances nationales? Ainsi, par exemple, en matière de droits d'enregistrement, il est prévu que pour un logement dont le revenu cadastral ne dépasse pas 30 000 francs, ces droits sont réduits de 12,5 à 6 p.c.

Or, à Bruxelles, il n'y a que 16 p.c. de logements dont le revenu cadastral est inférieur à 30 000 francs. Ils sont en revanche nombreux en Wallonie (70 p.c.) et en Flandre (61 p.c.). Il y a dès lors une discrimination à l'égard des Bruxellois et il convient que vous interveniez en la matière.

Vous pourriez également examiner, lors d'une concertation avec le National, puisque cela ne relève pas de vos fonctions, la déductibilité des intérêts hypothécaires par rapport aux revenus professionnels des candidats-propriétaires. Le pré-compte immobilier libérateur et l'intervention de l'Etat dans les intérêts d'un prêt hypothécaire, uniquement dans le cas de logements modestes, mériteraient une étude sérieuse.

Or, vous restez totalement inactif dans ce domaine. Le logement social représente chez nous 8 p.c.; à Amsterdam 50 p.c. Je ne pense pas que le système d'Amsterdam doit être suivi. La proportion de ce type de logement doit rester limitée. Mais je rejoins, à ce sujet, les propos émis par Mme Nagy dans *Le Vlan*: «Lorsqu'on a très peu d'argent, il faut intervenir en aidant à restaurer, à acquérir, à construire, y compris par les allocations-loyer.» La Région n'est pas assez puissante financièrement pour construire des milliers de logements sociaux. Elle doit, dès lors, aider les gens à acquérir un logement à loyer modéré. Je rappelle à ce sujet le dicton chinois qui dit qu'il ne faut pas donner du poisson aux gens mais plutôt leur apprendre à le pêcher.

La Région devrait appliquer ce principe.

J'évoquerai à présent les mesures à long terme.

Vous connaissez les accords de la Saint-Michel, Monsieur le Ministre, qui vont nous bétonner le carcan des dix-neuf communes. Par ailleurs, l'impôt à charge des sociétés sera toujours attribué au niveau fédéral ou national. Nous ne bénéficierons principalement que de l'impôt des personnes physiques. Or, chaque année, un certain nombre de personnes plutôt aisées quittent la Région. Nous serons, à terme,

asphyxiés financièrement et fiscalement. Vous faites partie, Monsieur le Ministre, d'un groupe politique qui a marqué son assentiment sur les accords de la Saint-Michel. Vous devez, à mon sens, non pas faire un esclandre, mais tout au moins agir, comme M. Picqué l'a fait, et déclarer que vous ne voterez pas en faveur de ces accords si on ne pallie pas leurs défauts qui entraînent l'asphyxie de Bruxelles. Il est de votre devoir d'intervenir auprès des collègues de votre parti afin qu'ils votent négativement les accords ou qu'ils les modifient. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du jeudi 26 novembre 1992 est close.

Prochaines séances plénières vendredi 27 et lundi 30 novembre 1992.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van donderdag 26 november 1992 is gesloten.

Volgende plenaire vergaderingen vrijdag 27 en maandag 30 november 1992.

— *La séance est levée à 18 h 50.*

De vergadering is om 18 u. 50 gesloten.